

L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

Rapport d'évaluation

Avril 1996

L'université de Cergy-Pontoise

Table des matières

Avertissement	5
Organisation de l'évaluation	7
CHIFFRES-CLÉS	9
RAPPORT D'ÉVALUATION	23
1 - Historique	25
2 - L'université dans la ville	26
3 - Les structures	26
4 - Les enseignements	29
5 - La recherche	34
6 - Les étudiants	38
7 - Les moyens humains et matériels	40
L'IUP génie civil et infrastructures	44
L'IUP génie électrique et informatique industrielle	50
L'IUP de finance	55
CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS	61
POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE	65

L'université de Cergy - Pontoise

Avertissement

La publication du rapport d'évaluation des universités nouvelles est faite sous la forme de sept fascicules. La lecture du rapport concernant chacun des établissements est indissociable de celle du rapport général concernant les universités nouvelles. Ce rapport présente, en effet, *les caractères et les problèmes communs* à l'ensemble des universités nouvelles.

L'université de Cergy-Pontoise

Organisation de l'évaluation

L'évaluation des universités nouvelles a été placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, composé de sept membres du Comité : MM. **Chaigneau, Dagognet, Gilson, Groshens, Flamant, Legeais, Maurin.**

Renée **Ribier**, chargée de mission, a assuré la coordination de l'évaluation de l'université de Cergy-Pontoise.

Ont participé à cette évaluation :

En tant qu'experts

- **Bernard Archer**, professeur à l'Institut de génie urbain de Lyon
- **Gilles Bertrand**, professeur à l'université de Dijon
- **Jean-Paul Bourrières**, professeur à l'université de Bordeaux I
- **Christian Dumas**, professeur à l'ENS de Lyon
- **Maurice Garden**, du CNRS
- **Michel Héon**, professeur à l'université de Caen
- **Francine Masson**, conservateur à l'École des mines de Paris
- **Yves Mérindol**, professeur à l'université de Strasbourg I
- **Jean-Pierre Nioche**, professeur au groupe HEC
- **Alain Némoz**, professeur à l'université de Grenoble I

Au titre du Secrétariat général du Comité

- **Rachida Amaouche**, pour la présentation du rapport
- **Agnès Leclère**, pour la gestion des missions
- **Jean-Christophe Martin**, chargé d'études, pour les chiffres-clés
- **André Staropoli**, Secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université de Cergy-Pontoise

CHIFFRES-CLÉS

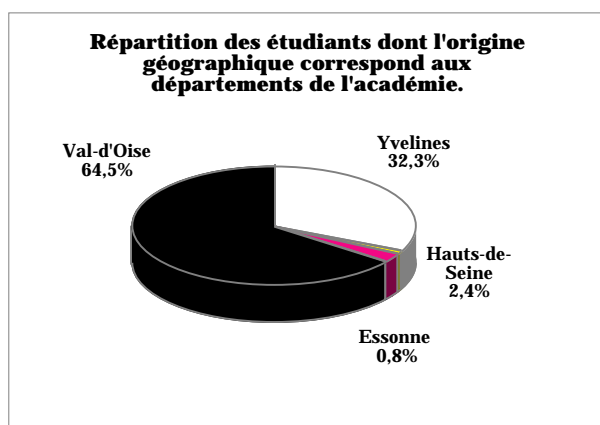
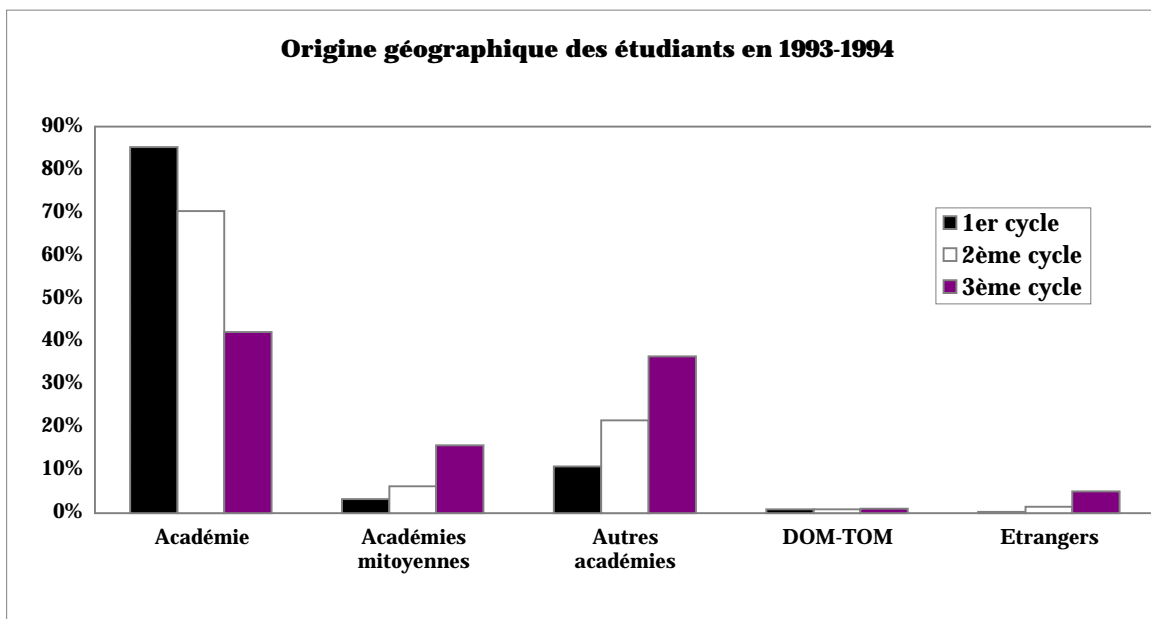
I - L'université de CERGY-PONTOISE dans sa région

Recensement 1990 (estimation au 1/01/1992)	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac (1993)
Ile-de-France	10 882 400	34%	61%	64,1%
France métropolitaine	57 217 600	34%	59,4%	62,6%

Source DEP

1994-1995	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités (y compris IUT)		dont Cergy-Pontoise	
Ile-de-France	594 625	369 331	62,1%	7 684	1,3%
France métropolitaine	2 199 066	1 435 989	65,3%		

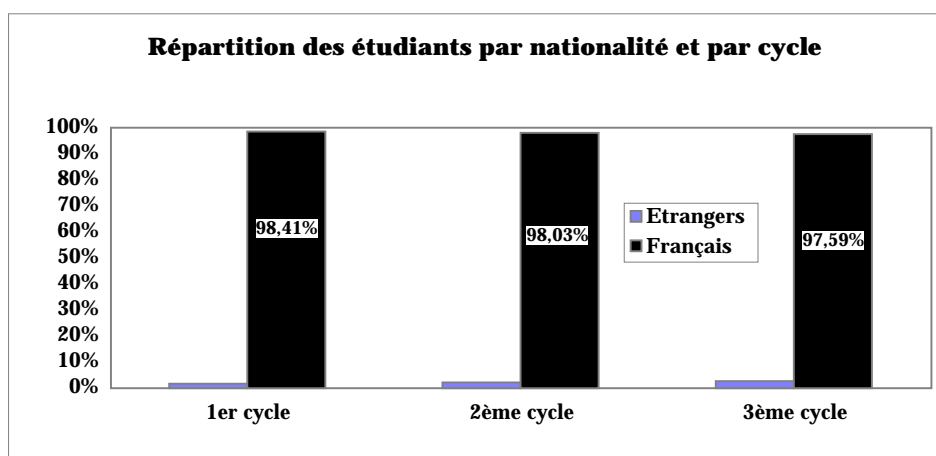
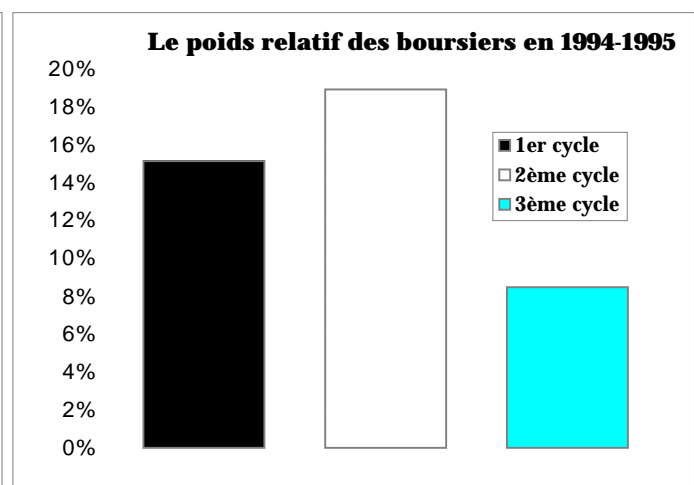
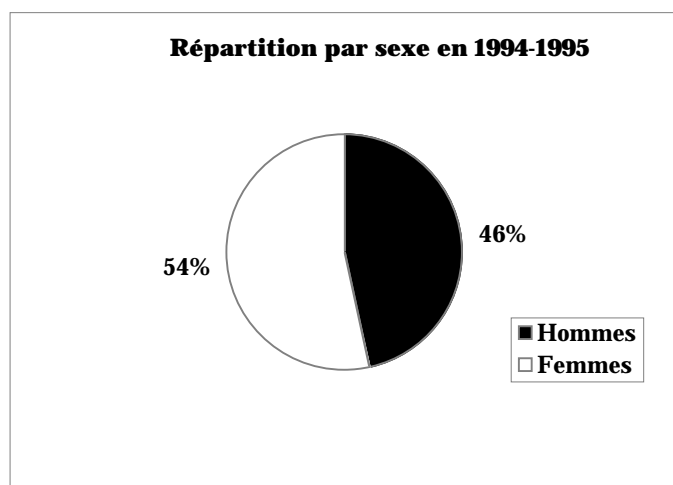
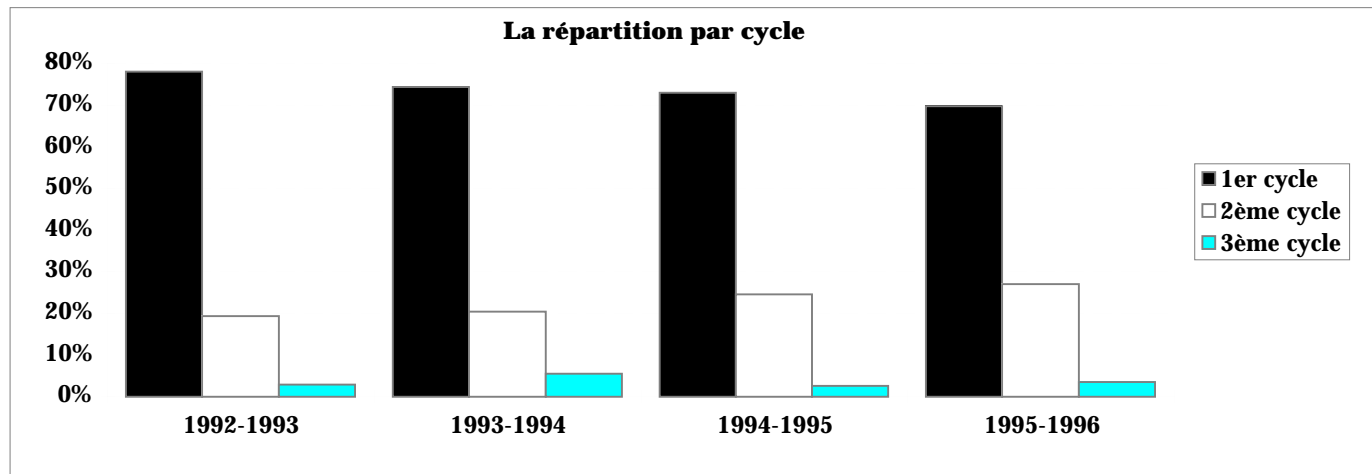
Source DEP



Source : Université de Cergy-Pontoise (sauf indication contraire)

II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives) (IUT, IUP compris)

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
1er cycle	3 098	4 460	5 606	6 360
2ème cycle	762	1 218	1 885	2 462
3ème cycle	112	325	193	307
Total	3 972	6 003	7 684	9 129



III - Les formations

III - 1 - Les inscrits dans les unités de formation en 1995-1996

Formations				
Habilitées			Non-habilitées	TOTAL
1er cycle	2ème cycle	3ème cycle		

Unités de formation

Droit	1 546	418	89	92	2 145
Sciences économiques	772	210	28	13	1 023
Lettres	505	214	22		741
Langues	656	227	15		898
Sciences	2 045	733	151	49	2 978
Sous-total	5 524	1 802	305	154	7 785

Instituts autres qu'IUT et écoles

I.E.J	-	187	-	-	18 7
IPAG	-	20	-	-	2 0
Sous-total		207			207

IUT

Génie civil	176	-	-	-	17 6
Génie électronique	194	-	-	-	19 4
Organisation et Gest. Prod.	81	-	-	-	81
Technique de commercialisation	271	-	-	-	271
Sous-total	722				722

IUP

Finances	53	101	-	-	15 4
Génie civil	35	112	-	-	14 7
Génie électrique	26	86	-	-	112
Sous-total	114	299			413

TOTAL GÉNÉRAL	6 360	2 308	305	154	9 127
----------------------	--------------	--------------	------------	------------	--------------

III - 2 - Les diplômes habilités délivrés

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Niveau Bac + 2	608	865	1 019
Niveau Bac + 3	385	622	763
Niveau Bac + 4	54	276	370
Niveau Bac + 5	64	90	119

**III - 3 - Les inscrits dans les formations habilitées de premier cycle en 1994-1995
(hors IUT et formations d'ingénieurs)**

Unité de formation		Diplôme	Intitulé	1ère année	2ème année	Reçus
PSH	DROIT	DEUG	DROIT	791	352	187
			DROIT ALLEMAND	30	12	11
			DROIT ANGLAIS	126	64	48
			DROIT ESPAGNOL	33	21	14
SCIENCES ÉCONOMIQUES	DEUG	SCIENCES ECONOMIQUES	373	160	63	
		SCIENCES ECONOMIQUES, ANGLAIS	64	36	24	
LETTRES	DEUG	LETTRES MODERNES	216	120	105	
LANGUES	DEUG	LCE ALLEMAND	22	0	0	
		LCE ESPAGNOL	84	30	18	
		LEA ANGLAIS ALLEMAND	60	38	27	
		LEA ANGLAIS ESPAGNOL	141	78	53	

PST	SCIENCES	DEUG	MASS	64	24	10
			MIAS	135	84	60
			SCIENCES DE LA MATIERE	658	339	242
			SCIENCES DE LA VIE	382	129	93
			SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	46	0	0

**III - 4 - Les inscrits dans les formations habilitées de deuxième cycle en 1994-1995
(hors IUT et formations d'ingénieurs)**

				Licences		Maîtrises	
				Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés
U.de formation	Intitulé des formations		Option				
PSH	LANGUES	LANGUES LITTERATURES ET CIVIL. ETRANG.	Anglais	29	16	13	7
		LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Anglais-Allemand	14	10	8	5
			Anglais-Espagnol	52	32	20	18
	SCIENCES ÉCONOMIQUES	SCIENCES ECONOMIQUES	Economie quantitative	38	24	0	0
			Economie d'entreprise	63	28	10	8
			Anglais	7	7	0	0
			Econométrie	0	0	20	13
			Analyse et politique écon.	0	0	47	23
		MAITRISE DE SCIENCES DE GESTION		25	22	0	0
	DROIT	DROIT	Droit pur	234	164		
			Droit des affaires			73	54
			Droit international			9	3
			Droit privé			40	25
			Droit public			18	11
			Droit social			29	19
LETTRES	LETTRES MODERNES		89	77	23	EN COURS	
PST	SCIENCES	BIOCHIMIE		71	35	21	14
		CHIMIE		165	128	33	27
		MATHEMATIQUES		57	32	19	7
		PHYSIQUE		89	57	42	27

III - 5 - Les DU de deuxième cycle

			Effectifs (inscrits pédagogiques)			
			Nombre de diplômés	1ère année	2ème année	Total
U. de formation	Intitulé					
PSH	DROIT	DROIT ALLEMAND	12	11	4	15
		DROIT ANGLAIS	27	24	9	33
		DROIT ESPAGNOL	10	8	3	11
	SCIENCES ECO.	ECONOMIE, ANGLAIS	8		9	9
PST	SCIENCES	ENVIRONNEMENTS URBAIN ET INDUSTRIEL	22		24	24

III - 6 Les formations de troisième cycle

III - 6 - 1 - Les DEA

U.de formation			Effectifs (inscrits pédagogiques)				
			Intitulé	Total	Dont		Nombre de diplômés
					Issus de l'université	Etrangers	
PSH	DROIT	DROIT PUBLIC ET PRIVÉ DE L'ÉCONOMIE	50	18	3	31	
	SCIENCES ECO.	ANALYSE ÉCONOMIQUE DES STRATÉGIES INDUST.ET FINANCIÈRES (ETAB: PRINCIPAL : CERGY, COHABILITÉ : ROUEN)	18	6	6	8	
PST	SCIENCES	TRAITEMENT DES IMAGES ET DU SIGNAL	20	1R	2	15	
		PHYSIQUE STATISTIQUE	18	2	15	14	

III - 6 - 2 - Les DESS

U.de formation			Effectifs (inscrits pédagogiques)				
			Intitulé	Total	Dont		Nombre de diplômés
					Issus de l'université	Etrangers	
PSH	DROIT	JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE	23	8	1	23	
PST	SCIENCES	RELATIONS PUBLIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	30	4	3	28	

III - 7 La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier en francs	Nombre de stagiaires en formation
1992			
Total	50 952	1 583 000	113
dont IUT (formations diplômantes)	25 500	1 088 000	17
dont IUT (stages d'actualisation)	21 702	430 000	81
dont Université (formations diplômantes)	3 750	65 000	15
1993			
Total	47 452	1 567 530	119
dont IUT (formations diplômantes)	18 000	656 000	12
dont IUT (formation professionnelle)	23 202	766 530	82
dont Université (formations diplômantes)	6 250	145 000	25
1994			
Total	84 288	2 364 490	117
dont IUT (formations diplômantes)	58 800	1 603 990	34
dont IUT (formation professionnelle)	1 143	147 000	9
dont Université (formations diplômantes)	24 345	613 500	74

IV - Les effectifs des équipes de recherche en 1994-1995

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	All. MRE CIFRE...	ITA ATOS
CNRS					
Unité de recherche associée	3	24,5	3	10	-
DRED					
Équipe d'accueil	6	58	5	61	1
Jeune équipe	5	66	1	23	
Autres équipes					
Programme pluri-formations	1	13	-	17	-
Total	15	161,5	9	111	1

V - Le corps enseignant en 1994-1995 (hors IUT)

V - 1 - Les emplois

		<i>dont vacants</i>
Professeurs	58	5
Maîtres de conf.	74	4
Assistants	0	
Second degré*	39	1
Jouvence **	57	
Crédits PAST ***	22	
PR + MCF associés	5	
Total	244	10

* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs

** Jouvence : assistants normaliens, ATER, ALER, allocataires-moniteurs de l'enseignement supérieur

*** Les crédits PAST comptent pour 1/2 emploi

V - 2 - La structure du corps

Rang A	23,8%
Rang B	30,3%
Second degré	16%
Jouvence	23,4%

V - 3 - Le corps enseignant par unité de formation (personnes)

	Professeurs	Maîtres de conf.	Second degré**	Jouvence	Autres	Total
Droit	11	18	0	19		48
Economie/Gestion	12	15	3	9		39
Lettres	2	5	2	3	1	13
Langues	5	8	11	1		25
Géographie	1	2		1		4
Anglais scientifique			3			3
Mathématiques	6	6	3	10		25
Physique	11	9	4	5		29
Chimie	7	11	3	7		28
Sciences de la terre	2	2		3		7
Biologie	2	4	2	5		13
Informatique	3	2	1			6
IUP Génie électrique	0	5	3	2		10
IUP Génie civil	3	6	2			11
TOTAL	65	93	37	65	1	261

V - 4 - L'origine géographique des enseignants

	Professeurs	Maîtres de conf.
Région parisienne	62,3%	69%
Grande couronne (1)	7,5%	4,3%
Province	20,7%	14,1%
Etranger	3,8%	5,6%
Non précisé	5,7%	7%
Total	100%	100%

(1) Amiens, Le Mans, Orléans, Reims, Rouen

VI - Les personnels administratifs et de service

VI - 1 - Répartition par support budgétaire (hors IUT et écoles)

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	29	36,9	44,1	110
	Gagés	1	-	-	1
	Objecteurs				
Etablissement	Permanents	6,3		4,8	11,1
	Vacataires, saisonniers				
	C E S			31,5	31,5
	Apprentis				
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc)					
Collectivités territoriales	Mis à disposition				
Entreprises	Mis à disposition				
Total		36,3	36,9	80,4	153,6

VI - 2 - Répartition par fonction (hors IUT et écoles)

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	4,9	11,8	15,9	32,6
Assistance à l'enseignement	5,5	6	6,5	18
Recherche (Administration et assistance)	1,5			1,5
Documentation	7,6	1	15	23,6
Vie institutionnelle, adm. générale, service intérieur, communication	5,3	6,1	16,9	28,3
Vie de l'étudiant	1	1		2
Gestion financière	3	7	6,9	16,9
Gestion du personnel	2	1	5,2	8,2
Moyens supports (logistique immobilière, nettoyage locaux, surveillance)	2	1	10,5	13,5
Informatique	3	2		5
Reprographie			3	3
Prestations de service	0,5		0,5	1
Total	36,3	36,9	80,4	153,6

VI - 3 - Répartition par affectation

	Services centraux	Services inter-U	Unités de formations	IUT	IUP
Scolarité, orientation	7,5		23,1	8,5	2
Assistance à l'enseignement			16	3,5	2
Recherche (Administration et assistance)			1,5		
Documentation		23,5		1,5	
Vie institutionnelle, adm. g ^{ie} , service intérieur	13,6	5,5	9,2	3,5	
Vie de l'étudiant	2			0,5	
Gestion financière	12,6		4,3	2,5	
Gestion du personnel	8,2			2,4	
Moyens supports *	2		11,5	7	
Informatique	5			2	
Reprographie			3	0,5	
Prestations de service	1				
Total	51,9	29	68,6	31,9	4

* logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance

Ces répartitions ont été légèrement modifiées par rapport à l'enquête Silland, notamment pour les fonctions Sclolarité, Orientation et Assistance à l'enseignement. En effet, 20 % de l'équivalent temps plein affecté à la Sclolarité, Orientation a été transféré à l'Assistance à l'enseignement (frappe de travaux divers).

VII - Eléments financiers

VII - 1 - Les ressources en 1994 (hors salaires)

	Milliers de francs	Part du total
Ressources affectées	3 632	2,9%
Droits d'inscription	6 578	5,3%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	105 284	85,1%
Dotations des collectivités locales	3 496	2,8%
Subventions d'autres organismes publics	80	0,1%
Autres ressources propres	4 617	3,7%
Total des ressources	123 687	100%

VII - 2 - Les dépenses de fonctionnement en 1994

	Milliers de francs	Part du total
Infrastructures	7 510	18,9%
Autres charges isolées	18 462	46,4%
Charges non isolées	957	2,4%
Rémunération ATOS	2 821	7,1%
Rémunération chercheurs	232	0,6%
Heures complémentaires	9 798	24,6%
Total des dépenses	39 780	100%

VIII - Constructions : les investissements réalisés et programmés

Date	Opération	Surface (m ²)	Montant de l'opération en K F	Origine du financement
fév.91	Constructions Campus L Enseignement	2 480 2 480	39 500	100% Collectivités
sept.91	Constructions Campus I Enseignement Recherche	1 406 1 274 132	22 530	100% Collectivités
fév.92	Constructions Saint-Christophe Enseignement Recherche BU	6 039 5 177 462 400	90 600	100% Etat
1993	Constructions Chênes Enseignement Recherche BU Autres	22 455 14 471 2 000 3 000 1 492	250 000	42% Etat 58% Collectivités
1994	Constructions Saint-Martin Enseignement Recherche BU	15 012 12 276 1 536 1 200	174 300	33,3% Etat 66,7% Collectivités
sept.96	Constructions Neuville II Enseignement Recherche	5 000 2 586 2 414	55 000	100% Collectivités
jan.96	Constructions Neuville I Enseignement Recherche BU	11 000 9 787 313 900	125 220	100% Etat
1997	Constructions Neuville III-1 Enseignement	5 000 5 000	55 000	29% Etat 71% Collectivités
1997	Constructions Neuville III-2 Enseignement Recherche	8 750 7 249 1 501	97 100	94,8% Etat 5,2% Collectivités
1997	Réhabilitation Bibliothèque centrale BU	6 000 6 000	72 000	100% Collectivités
1997	Constructions Chênes II Enseignement Recherche	4 500 4 175 325	57 000	100% Etat
1998	Constructions Saint-Martin II Enseignement	10 000 10 000	110 000	100% Collectivités

L'université de Cergy-Pontoise

RAPPORT D'ÉVALUATION

1 - Historique

La création d'une université à Cergy correspond à un vœu très ancien de la ville nouvelle. A la fin des années 60, Bernard Hirsch, directeur de la Mission d'aménagement de la ville nouvelle, regrettait de "ne pas avoir réussi à obtenir une université", tout en constatant que la ville abritait déjà des écoles. La première installation d'un établissement d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, hormis l'ENSEA, à Cergy, remonte au 28 juillet 1989, où est créé un institut universitaire de technologie, comprenant trois départements (génie civil, génie électrique, techniques de commercialisation) par scission de l'IUT de Ville-d'Avray (Paris X). Au même moment, s'installe une antenne de premier cycle de l'université de Nanterre, car cette université est soucieuse de faire face à l'afflux des premiers cycles que ses locaux ne peuvent pas contenir. Le Conseil général l'héberge dans des locaux dits "du campus" qu'il étendra, l'année suivante, de 3 000 m².

En 1990, et sous l'impulsion du Ministère, une équipe venue d'Orsay met en place un DEUG A, Sciences et structure de la matière, avec 90 étudiants, qui sont hébergés par l'ENSEA et par l'IUT.

Le 22 juillet 1991, paraît le décret créant l'université. En mars 1992, elle peut installer les scientifiques dans les locaux de Saint-Christophe, immeuble de bureaux racheté à un promoteur immobilier par l'État, possédant un centre documentaire et offrant des possibilités de restauration.

En octobre 1992, la magnifique réalisation des Chênes, ensemble d'une architecture imposante, mais aussi fonctionnelle et raffinée (23 000 m²), est consacrée aux lettres et aux sciences humaines. Le site possède une remarquable bibliothèque.

En 1994, les collectivités livrent, en deux tranches successives, le bâtiment non moins prestigieux de Saint-Martin, sur le territoire de la commune de Pontoise, mais proche des Chênes. Le bâtiment en verre s'ordonne autour d'une bibliothèque, tour centrale, qui évoque Umberto Eco : il est dévolu aux sciences.

En décembre 1995, le premier bâtiment de Neuville - dix minutes en voiture - s'installe à l'orée d'un village où le SAN et le conseil général entendent développer une zone industrielle. Il est destiné à reloger IUT et IUP secondaires (génie civil, génie électrique) qui y partageront les mêmes ateliers, et il devra accueillir la physique expérimentale et la chimie lourde. La première tranche de cette réalisation est, dès sa livraison, dotée d'un centre documentaire et d'équipements de restauration. Trois autres tranches sont prévues d'ici 1998, des locaux importants étant réservés pour la recherche.

De même sont prévues, d'ici deux à trois ans, plusieurs autres opérations d'extension, sur les sites de Saint-Martin et des Chênes, où les locaux libérés par l'IUT et des constructions nouvelles permettront de faire face à l'expansion attendue des effectifs. L'ensemble sera couronné par une bibliothèque universitaire de 6 000 m², au cœur animé de la ville de Cergy, à proximité du RER autant que des Chênes, et peu distante de Saint-Martin.

Cette organisation des sites s'est faite progressivement. Elle est marquée par un effort de concentration : on est passé de cinq à trois implantations principales. Elle n'est pas non plus sans répercussion sur le débat statutaire en cours.

Un réseau relie les différents sites : une liaison hertzienne existe entre Saint-Martin et Neuville ; un réseau en fibre optique est en cours d'installation.

2 - L'université dans la ville

Les différents bâtiments sont répartis dans la ville, par une volonté délibérée des collectivités territoriales, qui ont imposé les localisations, d'autant plus aisées que l'établissement public d'aménagement avait, depuis fort longtemps, su réserver des emprises foncières pour accueillir des établissements d'enseignement supérieur. S'étaient installés depuis une vingtaine d'années, l'ENSEA (École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications), l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), l'Institut polytechnique Saint-Louis, regroupant 1 870 étudiants dans neuf formations, notamment des écoles d'ingénieurs, relevant de l'enseignement privé. Enfin, l'EISTI, École internationale des sciences du traitement de l'information est aussi une école technique privée.

L'effort fourni par les collectivités est, ici, exemplaire à plus d'un titre. Par l'ampleur de l'investissement certes : les constructions lorsque ce programme sera achevé représenteront plus d'un milliard auquel s'ajoutent 200 MF d'équipements. Mais deux autres points sont aussi à souligner. Tous bords politiques confondus, les élus ont voulu que les réalisations architecturales majeures, et au demeurant très réussies, soient consacrées à l'université. Mais aussi, ils ont su collaborer avec elle. L'administrateur provisoire de l'université a été étroitement associé, quel que soit le maître d'ouvrage, à toutes les étapes du processus de construction, aux concours architecturaux, à la définition des besoins, au suivi des chantiers. Les équipements mobiliers ont également été soignés. Les délais de livraison ont été respectés, et les bâtiments ne présentent pas de malfaçon majeure.

L'efficacité constatée dans ces réalisations a certainement été favorisée par le fonctionnement harmonieux d'un comité de pilotage, réunissant le préfet, le recteur, les représentants des collectivités, l'université.

Enfin le prix du mètre carré reste raisonnable, si l'on prend en compte l'importance des parkings souterrains, la qualité des finitions, le fait que l'on a des immeubles "intelligents", sous surveillance électronique.

L'université s'insère profondément dans le tissu et dans l'activité de la ville. Très proches du RER, les bâtiments sont bien desservis. Seule l'implantation à Neuville représente, sans doute, un pari sur le futur développement d'une zone d'activité ; cependant les infrastructures, et notamment une gare du RER, ont déjà été réalisées. Cette politique conduit toutefois à l'éclatement du pôle des sciences et techniques en deux sites assez distants.

3 - Les structures

3-1 L'organisation du gouvernement de l'université

- *Le conseil d'orientation* se réunit à peu près deux fois par an. Il est surtout le lieu privilégié de l'interface avec les collectivités territoriales, lesquelles, unanimes, ont soutenu non seulement l'investissement initial, mais aussi la volonté précoce de susciter l'émergence de la recherche, et concourent aux frais de fonctionnement. Ce conseil est présidé par une personnalité reconnue par le milieu industriel et universitaire, qui a su donner une image partenariale de l'université. Désormais une certaine érosion se fait sentir ; beaucoup des premiers participants sont partis pour des raisons diverses. Les débats ont été trop souvent centrés davantage sur les problèmes immobiliers - efficacement traités par ailleurs par le comité de pilotage - que sur les orientations profondes.

. *Le conseil d'université* réunit sept fois par an les 2/3 de ses membres. Il délibère classiquement du budget, des habilitations, des créations d'emplois, approuve les conventions, vote les projets de contrat, mais se penche très rarement sur les problèmes de la vie étudiante, sauf pour la mise en

place de la commission sociale d'établissement, ou pour la création d'un service des activités sportives.

Le conseil d'orientation et le conseil d'université n'ont pas eu de conflit, et ce, probablement, à cause d'une représentation croisée.

Le Conseil d'université a consacré ses soins à élaborer différents règlements intérieurs, particulièrement durant l'année 1994, règlements qui aboutissent à la mise en place de "comités" pour ne pas dire "conseils", dont l'existence ne s'inscrit pas dans les dispositions du décret constitutif (cf. rapport général, ch. IV).

- Les règlements intérieurs sont les suivants :

. *Le règlement intérieur général* de l'université, constatant que "la taille atteinte rend désormais impossible la gestion interne des affaires de l'université sur le mode familial et consensuel qui avait prévalu dans les premiers temps de son existence, l'augmentation des effectifs et des personnels, la multiplication et le développement des sites, des missions, des filières d'enseignement et de recherche doivent s'accompagner d'une structuration interne plus précise, dotée de règles de fonctionnement claires ...". Ce règlement fixe donc l'organisation interne des pôles, départements, comités, services qui composent l'université de Cergy. Il décide de l'existence de trois composantes : le pôle des sciences et techniques, le pôle de sciences humaines, l'IUT. Des règlements particuliers pour ces structures complètent et précisent les dispositions générales, ainsi qu'ils organisent le fonctionnement des instances consultatives que sont le *comité scientifique* (assurant les missions décrites par l'article 30 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984), *le comité de la vie universitaire* (prévu pour être une instance de dialogue et de projet dans les domaines des activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants et dans celui de leurs conditions de vie et de travail) et *le service de documentation*.

Le règlement fixe les modalités d'élection des conseils de pôle, mais aussi leur structuration interne en départements, pour les formations.

Par là, et utilisant un fort consensus interne, l'université s'est donnée des "statuts" et a fixé les règles d'organisation et de fonctionnement.

Chacun des pôles - en dehors de l'IUT qui fonctionne, classiquement, comme une unité dérogatoire, article 33 - s'est doté d'un conseil élu, ainsi que chaque département interne. Ces conseils élisent à leur tour les responsables des départements et des pôles, qui sont proposés à l'administrateur provisoire. Ce dernier les nomme.

. De plus, l'université a demandé, en 1994, un élargissement de la représentation des personnels et des étudiants au sein du conseil d'université.

Le décret 91-708 du 22 juillet 1991 portant création de l'université a été modifié par le décret 95-549 du 2 mai 1995 : désormais siègent vingt représentants des enseignants, cinq des IATOS, dix des étudiants.

L'université estime que le retour au cadre général défini par la loi de janvier 1984 ne lui poserait pas de grand problème, mais souhaite vivement pouvoir maintenir un conseil d'orientation, qu'elle estime bénéfique.

Le pôle de sciences humaines, déjà découpé en quatre départements, semble décidé à se scinder en quatre UFR et le seul débat ouvert est celui des frontières (par exemple, la place de la géographie). En revanche les avis sont partagés sur l'avenir du pôle sciences et techniques. Faut-il maintenir une seule UFR, ou en créer deux (sciences fondamentales et sciences appliquées), voire avec un découpage disciplinaire plus fin ? La culture de l'université pousse plutôt vers la première solution, mais son interaction avec les lieux d'implantation provoque des débats importants et délicats : le conseil d'orientation s'est penché sur le problème.

3-2 L'organigramme de la présidence

L'administrateur provisoire s'appuie sur un cabinet, composé des directeurs des deux pôles et de l'IUT, des vice-présidents du comité scientifique et du comité de la vie de l'étudiant, du directeur de cabinet, du secrétaire général et de l'agent comptable, du directeur de la bibliothèque et des conseillers. Ce cabinet assiste l'administrateur provisoire et joue un rôle de coordination. Ceci étant, l'administrateur a un pouvoir décisionnel fort, et il s'en sert. Il assure lui-même la quasi-totalité des contacts avec les représentants de l'État et des collectivités. Sont directement rattachés à la présidence :

- le bureau de la recherche ;
- le bureau du budget de gestion ;
- la direction du développement (service des constructions, de l'information, de la communication, des relations extérieures et internationales) ;
- la direction des missions nouvelles (relations avec les entreprises, la formation continue et l'apprentissage, mission culturelle, sport).

Pour le reste, l'organisation administrative est très classique, autour du secrétaire général. Les services centraux comprennent, outre l'agence comptable, un service des affaires générales, un des personnels enseignants, un des personnels administratifs - ces bureaux intégrant gestion et traitements -, une scolarité centrale. Ils sont relayés par une antenne sur chaque pôle, organisée par le directeur du pôle.

L'université invoque l'insuffisance de sa dotation en personnels administratifs et techniques, les difficultés des premiers temps, alors que se construisaient les locaux, la charge découlant d'une croissance très rapide des effectifs ; ensuite, il n'y a pas eu d'emblée de projet global d'organisation : elle a récemment choisi de créer une cellule du patrimoine, pour garder la mémoire des constructions, en sous-traitant à la SCET la logistique immobilière, utilisant là l'occasion de former ses propres personnels. Par contre, pour la scolarité, aucun schéma n'est arrêté, les antennes dans les pôles assurant le suivi pédagogique, et la scolarité centrale, l'administration des inscriptions. Des plans de formation sont organisés pour les personnels.

Un projet plus résolu de management, de mobilisation des ressources humaines, d'innovation en matière de modernisation de la gestion semble avoir fait défaut dans cette phase créatrice. Certes les difficultés ont été grandes, le nombre des personnels souvent insuffisant, les déménagements multiples et des contraintes particulières sont imposées par les locaux en matière de sécurité : une équipe de trois gardiens doit être présente en permanence sur chaque site. L'université a choisi d'être site pilote pour la déconcentration de la gestion des personnels enseignants-chercheurs et pour la mise en place de NABUCO et du logiciel PAYE.

3-3 L'organisation pédagogique

Elle se fait au sein de chacun des pôles.

Le pôle des sciences humaines, qui réunit des disciplines très diverses (droit, économie, lettres) a du mal à vivre.

Il est sous-divisé en départements disciplinaires, préfigurant sans doute de futures unités de formation et de recherche.

Lors de la création du département de droit, la situation fut un moment conflictuelle avec Nanterre. Cependant les juristes ont conservé le cursus droit-langues (anglais, allemand, espagnol) et un fort couplage droit - sciences économiques.

Les scientifiques, pour leur part, ont recherché une complémentarité avec Orsay, choisissant d'installer à Cergy la biochimie, quand bien même ils ont dû, au bout de deux années, développer un cursus pour les étudiants issus du DEUG B. Dans le premier cycle, ils ont reproduit l'organisation d'Orsay avec un tronc commun et des actions de remise à niveau.

4 - Les enseignements

4-1 Pôle sciences et techniques

Le DEUG Sciences de Cergy comporte les quatre mentions MIAS, SM, SV et ST. Cette dernière spécialisation, unique dans les universités nouvelles d'Ile-de-France, est à noter. Le DEUG Sciences, mention MASS, est aussi délivré à Cergy, mais dans le pôle des sciences humaines, ce qui marque la place importante des économistes.

L'IUT de Cergy comporte deux départements du secondaire : génie civil (créé en 1980) et GII (ouvert en 1987). Le site d'Argenteuil de cet IUT a comme seul département OGP (Organisation et gestion de la production) ouvert en 1992 avec des effectifs très faibles. L'IUT a mis en place deux diplômes d'université de troisième année (technico-commercial à l'import-export et gestion de la qualité).

Il existe deux IUP, celui de génie civil et infrastructures (avec trois options : bâtiment, travaux publics et équipement technique) et celui de GEII, c'est-à-dire les mêmes spécialités que l'IUT, ce qui est logique puisque l'IUT a beaucoup aidé à la mise en place de ces formations.

En second cycle, outre les spécialités de l'IUP, on trouve les licences et maîtrises de mathématiques, de chimie, de biochimie et de physique. Il y a aussi, depuis peu, une licence de sciences physiques qui conduit au CAPES ou, éventuellement et par un choix adapté d'options, aux maîtrises de physique ou de chimie. Il existe aussi une préparation au CAPES de mathématiques.

Enfin les troisièmes cycles sont composés de 3 DEA (physique statistique, traitement de l'image et du signal, et mathématiques). Les deux premiers sont cohabilités (Paris XI pour l'un et l'ENSEA pour l'autre). Enfin il existe un DESS "Relations publiques de l'environnement".

L'environnement est représenté dans le pôle des sciences humaines par un DESS "Transports, territoires, environnement". A noter aussi un diplôme d'université "Environnements urbains" - 25 étudiants - homologué au niveau II, délivré dans le cadre de l'alternance (dont 17 étudiants en apprentissage).

Il n'y a pas eu d'*innovation pédagogique* d'une ampleur remarquable en sciences à Cergy. La structure du DEUG est classique, avec un semestre d'orientation et une éventuelle remise à niveau en première année. Il y a des particularités de programmes (place de l'informatique en DEUG et licence de physique, coloration forte en biochimie en DEUG SV, ...) ou d'organisation (stages en entreprise proposés dans de nombreux cursus) mais tout ceci, bien qu'heureux, n'est pas d'une extrême originalité. Le statut dérogatoire n'a pas poussé à chercher des chemins inexplorés.

L'université a souhaité établir un équilibre entre formation générale et formation professionnelle. Ceci se traduit, dans le secteur secondaire, par la mise en place de deux IUP. Pour le démarrage, ce sont les compétences de l'IUT qui ont été utilisées. Cette professionnalisation ne s'est pas accompagnée du développement de filières technologiques de second cycle dans les mêmes disciplines. L'idée de créer un DEUG de technologie industrielle est explicitement rejetée par les enseignants d'IUP. Ces choix, peut-être raisonnables dans un premier temps, doivent obliger l'université à être très attentive à la bonne intégration des filières professionnelles dans la culture générale de l'université, et tout particulièrement au développement de la recherche dans ces domaines. Il existe actuellement un laboratoire autour du génie civil (matériaux et sciences des

constructions) et un autre, l'ETIS, commun à l'université et au CNRS. A un moment ou un autre, le développement de la capacité de recherche devra se concrétiser par des DESS, mais aussi par des filières technologiques de second, voire de premier cycle.

La formation continue est organisée sous la forme d'un service commun installé aux Chênes qui travaille avec toutes les composantes de l'université. L'essentiel de l'activité, pas encore très développée, est diplômante. Les filières de sciences les plus concernées sont celles de génie électrique (IUP et IUT) et d'environnement (les deux DESS et le diplôme d'université "Environnements urbains"). Pendant un certain temps, le DUT a été délivré dans le cadre de la formation continue à un groupe de 15 étudiants en convention avec le ministère de l'Équipement. Comme partout en Ile-de-France, les discussions avec le Conseil régional sont parfois un peu difficiles. Il y a quelques formations délivrées dans le cadre de l'apprentissage, en lien avec le CFA académique ou le CFA de l'université de Créteil. L'expérience la plus identifiée est celle du DU déjà mentionné (qui fonctionne avec l'appui de la CGEA, filiale de la CGE).

Les disciplines

Cergy présente la particularité d'avoir la présence, en premier cycle de sciences, de la mention sciences de la terre. L'équipe d'enseignants, avec 4 personnes, est trop restreinte pour mettre en place un second cycle. Comme ces formations sont extrêmement bien développées sur Paris-Centre, le choix de Cergy de ne pas avoir un tel cursus mais de travailler avec des conventions avec l'ENS et Paris XI est justifié. Il existe des souhaits de développer des collaborations avec les biologistes (pour "colorer" la licence) et avec les géographes sur les questions d'aménagement du territoire. La participation des géologues aux activités de Cergy autour de l'environnement serait effectivement judicieuse afin de renforcer et diversifier ce thème.

Les mathématiciens ont su en quelques années constituer une équipe, certes jeune, mais déjà bien connue. Ceci leur a permis de délivrer licence, maîtrise et DEA. Leurs points forts en recherche, sur des thèmes concernant les mathématiques pures et les mathématiques appliquées, devraient les amener à réfléchir à la mise en place d'un DESS, peut-être en collaboration avec d'autres disciplines, ce qui serait un moyen pour Cergy de développer ce type de diplôme (pour l'instant, en sciences, les seuls DESS sont liés à l'environnement).

L'équipe de biochimie est, pour le moment, de taille restreinte et il lui est difficile de chercher à obtenir d'autres habilitations. Cependant, le grand nombre d'étudiants de DEUG en sciences de la vie (autour de 400 maintenant en première année) doit conduire à s'interroger sur d'autres cursus et, en conséquence, sur de nouveaux recrutements.

L'architecture des cursus en physique et chimie est classique (trois licences : physique, chimie et sciences physiques ; les deux maîtrises physique et chimie et la préparation au CAPES de physique-chimie). Il existe aussi un DEA de physique statistique. A noter l'importance accordée, dans la formation de physique, à l'informatique et l'électronique. Dans ces disciplines aussi, il serait utile pour Cergy de réfléchir aux DESS. Une piste serait d'utiliser pour cela les collaborations avec l'équipe du traitement du signal.

L'informatique pose un problème particulier. Cette discipline est enseignée dans de nombreux cursus, avec une importance particulière en physique et à l'IUP de génie électrique. Dès la création de Cergy, fut installé un DEA de traitement de l'image et du signal. Les enseignants d'informatique relèvent principalement de la 61ème section du CNU (informatique industrielle). Ceci rend difficile une possibilité immédiate d'habilitation d'un second cycle "classique" d'informatique. Mais l'activité de recherche, la proximité de l'ENSEA, la présence de l'IUP de génie électrique, tout ceci milite pour la mise en place de cursus plus nombreux dans les divers domaines de l'informatique. L'université de Cergy peut tenter sur ce point de jouer de ses particularités. Les futurs recrutements seront cruciaux. L'idéal serait de parvenir à élargir le champ de compétence présent sur place, sans arriver à un émiettement de la discipline.

Place de l'IUT

La direction de l'IUT s'est complètement investie dans la mise en place de la nouvelle université. Mais les conséquences sont parfois vécues, dans les départements, comme dépassant ce qui était envisagé. Et il y a une certaine prise de distance devant une université qui bouleverse à ce point le quotidien. Il est souhaitable que les choses se stabilisent vite, afin que l'université puisse continuer à développer de façon positive les synergies. On a déjà signalé la nécessité de renforcer, du côté universitaire et en harmonie avec l'IUT, la recherche dans les disciplines communes IUT-IUP. Reste un problème qui est celui du site d'Argenteuil, assez éloigné du reste de l'université. Quelle peut être sa place dans un projet de développement de Cergy ? En tout cas, l'université devra montrer une grande prudence devant l'idée de s'étendre à de nouveaux sites : Argenteuil et la constellation des implantations à Cergy, Neuville, Pontoise, Saint-Ouen, ce n'est déjà pas facile ; plus deviendrait périlleux.

4-2 Pôle lettres et langues : une certaine originalité

Le pôle sciences humaines et sociales, dont le responsable actuel est le professeur de lettres modernes qui a construit le cursus de sa discipline, accueille aujourd'hui les 2/3 des effectifs de l'université nouvelle. Il est géré par un conseil, et comprend quatre départements, préfiguration de quatre UFR :

- lettres et sciences humaines (lettres modernes, géographie, histoire) ;
- langues vivantes (LCE et LEA, allemand, anglais, espagnol) ;
- droit (dont une filière droit-langues) ;
- économie et gestion (dont une filière économie-langues).

Le département de lettres modernes et sciences humaines a une structure originale, associant deux disciplines apparemment éloignées, les lettres et littérature d'une part, la géographie d'autre part (l'histoire n'arrivant que plus tardivement). L'orientation du fondateur de l'enseignement vers les littératures africaines, plus généralement la littérature de la francophonie, peut expliquer ce rapprochement inattendu, mais fécond. On rencontre, à Cergy, un optimisme quant aux études littéraires, rare aujourd'hui, et relativement convaincant. Une forte orientation sur la lecture et l'histoire du livre, sur le lien entre la littérature et les arts du spectacle (théâtre, cinéma), une liaison étroite entre l'expression littéraire et l'histoire, voire la philosophie dès le DEUG, donnent une configuration originale. L'apprentissage des autres langages, spécialement mathématiques et informatique, grâce à une collaboration avec le pôle scientifique dont on se plaît à souligner la qualité, offre aux étudiants le choix entre deux types de débouchés : bien sûr les carrières de l'enseignement - professorat des écoles, CAPES, CAPET, même si ici l'optimisme quant au nombre des emplois à venir est peut-être excessif -, et l'animation culturelle.

Un effort important est accompli pour atteindre le premier objectif en liaison avec l'IUFM de Cergy-Pontoise, avec l'offre de modules de sensibilisation à l'enseignement, de préprofessionnalisation, et une préparation à l'écrit et à l'oral du CAPES très dense. Pour la seconde orientation, il semble que, pour l'instant, la ville nouvelle et le département du Val d'Oise sont encore créateurs d'emplois ouverts aux titulaires d'une licence ou d'une maîtrise de lettres, alors que le cursus de géographie est très axé sur les problèmes sensibles de l'environnement.

Il faut ajouter que le département tient à marquer sa place par une bonne activité de recherche, avec un centre texte/histoire qui sert d'appui à un DEA commun avec les langues vivantes, qui organise des séminaires, des journées d'études, des colloques internationaux, et qui a déjà plusieurs bonnes publications à son actif.

Le département de langues vivantes (1100 étudiants en 1995) offre trois cursus : les classiques DEUG - licence - maîtrise de lettres et civilisations étrangères (LCE), les formations de langues étrangères appliquées (LEA), et des doubles formations droit ou économie - langues. L'importance accordée, dès le premier semestre de DEUG, à la formation à la langue, à la logique de chaque

langue et à sa structure permet orientations et rattrapages, et un cheminement progressif vers les littératures et civilisations. DEUG et licence-maîtrise de LEA sont très rigides, et très chargés : comme dans toute l'université, il n'y a pas de compensation entre les modules, et en LEA il n'y a pour ainsi dire pas d'option. Le diplôme est systématiquement orienté vers le monde économique, avec des modules de communication, de droit international et des affaires, d'économie internationale et de marketing. Deux stages en entreprise, l'un en licence, l'autre en maîtrise, en tout quatre mois au minimum, complètent une formation très professionnalisée, dont on dit qu'elle a aujourd'hui des débouchés. Les entreprises de la région sont en tout cas bien intégrées pour l'accueil des stagiaires.

L'ensemble de ce département donne une véritable impression de dynamisme et de compétence.

4-3 Convergences et différences des départements de droit et d'économie

Ces deux départements de l'université de Cergy sont établis depuis la création, et aujourd'hui ils concentrent 40 % des effectifs étudiants : 2300 en droit, 1200 en économie - gestion (contre un peu moins de 2000 pour les deux départements de lettres et langues).

L'encadrement en droit ne paraît pas quantitativement à la mesure des charges. Il n'y a que 50 % d'enseignants titulaires. Cette situation rend quelque peu moroses et désabusés les responsables de la filière droit, et elle peut être l'une des causes de départs dans la section de droit privé. Les enseignants déplorent la difficulté de faire de véritables expérimentations, compte tenu de la rigidité des canevas nationaux de la discipline. Il y a donc tendance, ici, à se conformer aux normes et aux modèles nationaux. On doit toutefois souligner que Cergy a obtenu d'assurer la formation enviée de juriste d'entreprise (le DJCE), dont seules quelques universités ont à ce jour la possibilité. Un institut d'études judiciaires existe aussi. Ce sont des atouts importants pour préparer les étudiants à deux familles de professions toujours attirantes, pour les jeunes juristes, et où des débouchés peuvent encore être espérés. Formations encore peu généralisées dans les universités, les diplômes mixtes droit - langues, reposent sur une charge horaire importante que l'université peine à supporter, mais dont le maintien et le développement sont souhaitables. Au niveau du 3ème cycle, la création d'un DEA "Fondements du droit public" est demandée pour éviter une évaporation vers Paris V à bac + 5. En ce qui concerne la recherche, on notera les essais pour développer quelques pistes neuves (philosophie du droit, méthodes du droit).

Les sciences économiques bénéficient d'un meilleur taux d'encadrement (7 professeurs en 1995). Ce département a trois orientations : une forte section économétrie, économie, mathématique, modélisation, allant jusqu'au DEA, appuyée sur une équipe de recherche associée au CNRS (la première dans une université nouvelle de l'Ile-de-France, en sciences humaines et sociales), une composante gestion très structurée (MSG), et une formation plus classique d'économie générale et industrielle, couronnée par un DEA (Stratégies industrielles et financières). Le DEUG Économie - langues, un DEUG MASS, la création d'un IUP Finance sont témoins de la volonté de diversification tout en maintenant des objectifs d'excellence dans la discipline. La progression du cursus conduit à une bonne stabilité des étudiants qui ont franchi les barrières du DEUG et de la licence. Ainsi, il a été accordé 124 licences dans l'ensemble des formations d'économie en 1995, où il y avait 101 inscrits en maîtrise (71 diplômés).

L'orientation vers la recherche (secondairement vers l'enseignement, CAPES, agrégation du second degré) est très marquée, et seules les filières MST et IUT organisent de véritables stages en entreprise et à l'étranger. On ne ressent guère d'effort pour aider les étudiants dans une recherche professionnelle, et les relations avec l'IUFM sont peu explicites.

Plus inquiétant est le tableau statistique des résultats aux examens en 1995 du département d'économie et de gestion. Quelle que soit la manière de présenter ces résultats, il en ressort que seul un sur quatre des étudiants inscrits en première année du DEUG de sciences économiques réussit - et encore la statistique ne fournit pas le nombre des redoublants dans l'effectif. Que sont devenus les 129 "défaillants" de juin (sur 368 inscrits - 35 %) ? Que deviennent les 146 autres étudiants de cette première année (40 %) qui échouent en juin et en septembre ? Pourquoi n'y a-t-

il aucune corrélation entre la qualité des locaux et de la bibliothèque, l'état moyen de l'encadrement, ... et le taux de réussite à la première année de DEUG ?

La question est d'autant plus pertinente que le livret de l'étudiant en sciences économiques précise dans son "mot de bienvenue" : "le DEUG de sciences économiques est destiné aux étudiants issus des terminales S ou ES ". Est-ce que 75 % des étudiants sont issus d'autres séries de terminales et alors inexorablement éliminés dès la 1ère année ? De surcroît, on lit un peu plus loin : "le DEUG d'économie - langues (un des fleurons expérimentaux de Cergy-Pontoise) est une formation d'excellence qui implique une sélection préalable des étudiants". Rien ne précise ici les critères de la sélection, très relativement efficace, puisqu'ici, sur 64 étudiants inscrits seulement, le taux de réussite pour l'ensemble des deux sessions ne dépasse pas 28 % (18 reçus sur 64 - que deviennent les 46 collés ?). Et la situation n'est guère meilleure en DEUG MASS "réservé aux bacheliers scientifiques", avec 23 reçus sur 66. En outre, cette impitoyable sélection de la première année n'empêche pas que moins d'un étudiant sur deux réussit à son examen de deuxième année : 94 reçus sur 219 inscrits, 43 % pour le total des deux sessions.

Cette analyse, partielle et incomplète, appelle deux remarques :

- il est indispensable que les universités nouvelles, plus vite que les autres, mettent au point un suivi longitudinal des cohortes étudiantes ; que les données de ce suivi soient communiquées à tous les enseignants, et aux étudiants, et qu'elles permettent d'ouvrir un débat sérieux sur les études universitaires, autrement l'université va au devant de sérieux déboires à l'avenir ;
- un secteur disciplinaire important, qui a déjà acquis un certain niveau international en recherche, se moule rapidement dans la normalité de sa discipline.

Conclusion - recommandations

L'université de Cergy-Pontoise se veut déjà une université ordinaire, pluridisciplinaire. Les statuts actuels ne lui semblent plus adaptés ; ils sont même dangereux (les procès-verbaux du conseil d'administration témoignent d'un certain absentéisme : celui du 31 octobre 1995, très important - horaires des filières, demandes d'habilitation - ne comprenait que 11 présents, dont 5 ont donné procuration en cours de conseil.

La création de 4 UFR de sciences humaines et sociales est logique. Pour le moment il n'est pas souhaitable d'ouvrir d'autres filières sciences humaines et sociales, le souci premier étant d'étoffer et d'élargir l'existant (l'histoire pour compléter la géographie). Beaucoup d'éléments sont favorables, ne serait-ce qu'une fréquentation très forte de la bibliothèque. Il semble toutefois que l'université devrait maintenant mettre l'étudiant au coeur de ses préoccupations (après les locaux, en voie d'achèvement). Le caractère très rigide des diplômes - sans compensation entre les modules - entraîne un taux d'échec inquiétant. Le souci de l'insertion professionnelle est inégalement marqué. Ce sont là des objectifs essentiels pour la section sciences humaines et sociales de l'université de Cergy-Pontoise.

De beaux locaux, une belle palette de formation, on peut dire que Cergy a déjà réussi une bonne partie de sa phase de création. Certes, l'université n'a pas vraiment fait dans l'originalité ou l'expérimental à tout prix - on pourrait d'ailleurs espérer un peu plus d'efforts de ce côté pour les questions pédagogiques -, mais le tout donne un sentiment de sérieux et de compétence. Il reste néanmoins pas mal d'essais à transformer. Beaucoup de formations restent suspendues à des équipes, certes très enthousiastes, mais tout de même encore fragiles. Ce qui est logique, il n'est pas si facile de tout créer. Il devient vital de renforcer les liens entre les disciplines, ce qui leur permettra de s'épauler les unes les autres, en favorisant la création de formations qui obligent à la collaboration entre plusieurs équipes. Il y a quelques projets en cette direction, et il convient de les aider en accélérant leur maturation.

5 - La recherche

L'université n'a pas bénéficié, lors de sa création, de déplacement d'équipes constituées. Les créations se sont faites à partir de groupes ou de personnes, selon les opportunités. La politique de l'université est de tenter d'agréger des personnes, venues d'horizons divers, sur des champs disciplinaires assez larges et souples.

5-1 Le potentiel de recherche de l'université

Jusqu'en juillet 1991, l'université de Cergy avait un statut de type "collège universitaire" ; elle dépendait de l'université Paris XI-Orsay pour les disciplines scientifiques, de l'université Paris X - Nanterre pour les sciences humaines. La conséquence de cette double filiation a été que la première vague de nominations a été effectuée par les commissions de spécialité de ces deux universités de rattachement, avec une proportion significative de collègues issus de ces universités-mères sur les tout premiers emplois. *Un comité scientifique* élu de 54 membres, largement structuré sur la base du découpage des sections du Comité national des universités (CNU), administre la recherche. Ce comité comprend 21 professeurs, 12 maîtres de conférences, 4 ingénieurs et IATOS, 2 doctorants, et a les mêmes prérogatives qu'un conseil scientifique d'université. Un bureau restreint de 6 membres a été organisé ; il est élu parmi les membres du comité, sur proposition de son président et est plus spécialement chargé de gérer les affaires courantes ; il est largement pluridisciplinaire. Ce bureau est considéré comme un "lieu de paroles et d'échanges", il a en charge la préparation des comités scientifiques. Outre ces comités ou bureaux restreints, le président suscite de nombreux conseils informels via des contacts directs à travers le comité scientifique. Ce dernier est, bien entendu, différent du conseil d'orientation mis en place avec le statut dérogatoire.

Les objectifs

Trois thèmes directeurs avaient plus ou moins guidé les orientations de la politique de recherche à partir de 1991 : l'environnement, les matériaux et l'information. Ce dernier axe était en relation directe avec l'ENSEA et ses équipes de recherche impliquées dans le traitement des images et du signal. Un DEA a été obtenu sur cet axe dès la création de l'université. Concernant l'axe matériaux, ce domaine est déjà très développé à Orsay et Cergy doit trouver sa spécificité. Au départ, cette idée s'appuyait sur l'existence de travaux de recherche finalisés exécutés dans le cadre de l'IUT déjà existant. Aujourd'hui, aucun axe fort n'existe autour de cette thématique. L'axe environnement, qui commence seulement à émerger, se concrétise déjà par une formation qualifiante de bon niveau (DESS) et une recherche tournée davantage vers des problèmes d'aménagement du territoire en relation avec la géographie. Aujourd'hui, seul l'axe information s'appuyant sur l'ENSEA s'est réellement développé ; les deux autres sont, soit inexistant (les matériaux), soit n'ont pas encore émergé (l'environnement). Ce sont les enseignants en place qui avaient défini ces trois grandes orientations de départ ; pour eux, il n'était pas question de reproduire Orsay ou Nanterre à Cergy-Pontoise. Le conseil d'orientation a joué un rôle modeste dans la politique de recherche de l'université, bien que les personnalités extérieures aient fortement soutenu le thème de l'environnement.

Désormais, l'on trouve plusieurs équipes qui ont en commun des outils et des méthodes de travail : calcul scientifique et modélisation sont utilisés aussi bien par les géologues que par les physiciens, les économistes.

La stratégie en matière de recrutement d'enseignants chercheurs

La politique de recherche a été dépendante de trois phases successives de recrutement. Au cours de la première année, les recrutements ont été réalisés essentiellement en relation avec l'installation des nouveaux enseignements à créer ou à développer. La deuxième phase, qui se

termine, s'est attachée à lier plus étroitement les recrutements et la recherche, à travers quelques opérations ; elle a été sous-tendue par le premier contrat-recherche signé en 1992 avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, soit moins d'un an après la création de cet établissement. La troisième phase, qui débute, a pour ambition de conforter l'existant au niveau de la recherche ; elle devrait conduire, à court terme, à l'émergence de quelques équipes reconnues. Cette dernière phase s'ouvre, en effet, sur une période transitoire de deux ans, avant la signature d'un nouveau contrat quadriennal global (1998-2002).

Afin d'éviter de figer la recherche par des recrutements massifs de maîtres de conférences, l'université a fait deux choix : recruter des ATER et un nombre significatif d'agrégés du 2ème degré, insérer de manière systématique les nouveaux maîtres de conférences recrutés dans des équipes de recherche. Ceci serait effectif pour environ 90 % d'entre eux.

Concernant les PRAG, deux types de comportement sont à noter. En sciences humaines, les jeunes PRAG viennent à l'université avec pour objectif de devenir un jour maître de conférences ; ils sont donc, en général, inscrits en thèse. Pour faciliter le travail de recherche de ces agrégés, l'université a mis sur pied un système de décharge interne de service (25 % de charge en enseignement en moins, pour certains d'entre eux), cette démarche étant exclusive de toute heure complémentaire. Le choix est fait par le comité scientifique plénier, après audition des candidats à cette décharge de service et discussion des projets de recherche : le quota a été fixé à 10 % au maximum des agrégés. Dans les disciplines scientifiques, les PRAG jouent plutôt le rôle des anciens chefs de travaux et dégagent d'autant les maîtres de conférences des charges d'organisation des enseignements. Le risque d'un tel système, créant deux catégories différentes, réside dans la perception d'une inégalité des charges de travail par les PRAG si les maîtres de conférences ne font pas une recherche effective et reconnue. Pour le moment, ce type de problème ne se pose que dans les structures d'enseignement plus anciennes, préexistantes sur le site, comme l'IUT ou certains IUP, car les critères de recherche ne sont pas suffisamment pris en compte. L'attribution de primes pédagogiques renforce cette différence, en cautionnant même le fait de ne pas faire de recherche.

La moyenne d'âge des maîtres de conférences est assez faible (32 ans) ; elle est un peu plus élevée en lettres qu'en sciences, il y a eu beaucoup plus de transferts (mutations) de postes de maîtres de conférences et de PRAG (notamment en langues) de Paris X-Nanterre que d'Orsay vers Cergy. Le corps des professeurs est, lui aussi, jeune (moyenne 41 ans).

Au niveau des recrutements, l'université a bénéficié de la pénurie relative de promotions en région parisienne ; ceci a permis d'attirer quelques bons leaders, ainsi en mathématiques. En outre, le soutien des collectivités locales donne la sensation aux nouveaux recrutés d'être "accueillis et soutenus". De ce point de vue, les collègues sont "heureux", ce qui mérite d'être signalé dans la conjoncture actuelle, et de plus, ils ne souffrent pas d'héritages quelquefois négatifs laissés par les prédécesseurs comme dans les autres universités.

La recherche est structurée autour de 15 équipes de taille et de niveaux différents. Il convient de mentionner ici l'existence de trois formations reconnues par le CNRS :

- l'URA 1369 "Structure des matériaux géologiques" qui regroupe 2 chercheurs et 3 enseignants-chercheurs, est mixte avec Orsay (direction Orsay) et désormais soutenue par Paris VI ; il y a là un essaimage original.
- l'URA 812 "Astrophysique, atomes et molécules" comprend 2 enseignants-chercheurs et est mixte avec Meudon (direction Meudon) ;
- l'URA 1706 "Théorie économique, modélisation, applications (THEMA)", créée en 1994, regroupe 27 enseignants-chercheurs et 1 CRI CNRS (direction Cergy).

La présidence de l'université regrette l'absence totale des EPST dans la genèse de la recherche. Le CNRS, avec lequel l'université a établi des discussions en ce sens dès 1992, ne soutient que les équipes de recherche déjà reconnues. Aucune "opération de recherche" n'a, jusqu'à ce jour, été

structurée en concertation avec un EPST. L'avis de la présidence est par contre très positif sur le rôle joué par l'ex-DRED pour la mise en place de la politique de recherche avec la signature d'un contrat, dès 1992.

Les deux URA de géologie (1369) et de physique (812) ne sont que des émanations plus ou moins fortes d'équipes déjà bien implantées dans les universités-mères ; la première a été créée en 1992, l'autre en 1987. La seule URA vraiment créée à Cergy et dirigée par un de ses professeurs, correspond à une opération fédérant autour de jeunes enseignants-chercheurs d'économie, une masse critique suffisante d'une cinquantaine de personnes (dont 24 enseignants-chercheurs et 1 CRI CNRS), une partie significative étant issue d'une jeune équipe de Paris X-Nanterre, l'autre d'une jeune équipe de Cergy. Ce regroupement d'intérêts sur les deux sites a conduit ces deux jeunes équipes à présenter, d'abord un projet d'équipe postulante (EP) au CNRS (1993), puis à demander la transformation de cette EP en URA (1994). Cette création s'est réalisée autour d'enseignants-chercheurs largement reconnus : deux d'entre-eux viennent, en effet, d'être distingués comme membres juniors de l'Institut universitaire de France (IUF). Cet exemple singulier illustre bien l'importance de la qualité individuelle dans l'émergence de nouveaux laboratoires d'excellence. Cette équipe espère évoluer en UMR après avoir augmenté son potentiel en chercheurs CNRS.

Plusieurs équipes sont reconnues par le MESR ou l'ex-DRED (cf. chiffres-clés) :

- 5 équipes d'accueil de doctorants (EAD 1391, EAD 1389, EAD 1705, EAD 1388, EAD 1393) ;
- 5 jeunes équipes DRED (JE 402, JE 1392, JE 413, etc.) ;
- 2 nouvelles équipes MESR (créations 1993 et 1992).

Parmi ces différentes équipes, trois sont soutenues par l'université pour obtenir le label UPRES-A :

- l'équipe traitement des images et du signal (EAD 1388),
- le groupe de physique statistique (EAD 1705),
- l'équipe de biologie-biochimie (EAD 1391).

Les deux premières ont été retenues par les commissions du CNRS qui les ont examinées, sans toutefois qu'un avis définitif ait été donné par les départements concernés.

5-2 Les ressources de la recherche

Les locaux : Ils constituent le support nécessaire à toute recherche ; ils sont spacieux et agréables. Par exemple, chaque nouveau professeur a bénéficié de locaux neufs ou rénovés et déjà informatisés. Suivant les disciplines, les équipes ont été amenées à changer plusieurs fois de locaux, notamment pour les disciplines non expérimentales. La conséquence est que leur gestion en est simple pour le moment, il n'y a pas encore de sentiment de propriété. L'université réfléchit aux règles à mettre en place pour le futur. Le coût des locaux recherche n'est pas encore clairement établi.

Le soutien financier du MESR a été annuellement de 2072 KF, dont 1065 KF destinés au plan pluri-formations ; la mise en place d'un centre de calcul et du réseau sont financés par un contrat pluri-formations du MESR.

Le bonus qualité recherche (BQR) est alimenté par un prélèvement de 15 % sur l'ensemble des crédits ministériels. Les sommes allouées au titre de la recherche sont très modiques pour les aides exceptionnelles aux enseignants-chercheurs (20 à 30 KF, en moyenne) ; celles-ci sont plus importantes pour le soutien aux équipes émergentes (70 KF, en moyenne) ou pour les projets d'intérêt commun (équipement mi-lourd, par exemple 200 KF pour la participation à l'achat d'un spectromètre RMN).

Le CNRS soutient les trois URA déjà mentionnées.

Les collectivités territoriales : Le département est un partenaire important dans le financement des constructions et la région, pour celui de la bibliothèque. Il existe un lien structurel fort avec le Syndicat de l'agglomération nouvelle (SAN), mais également au niveau du financement d'équipements de recherche sur des projets sélectionnés : exemple 3 x 700 KF d'équipement, soit plus que la dotation du MESR. Chaque année, l'université bénéficie d'un budget d'environ 4 MF d'équipement recherche (dont 800 KF pour l'IUT et 2 x 750 KF pour les IUP). Le représentant du SAN participe également au comité scientifique mis en place au sein de l'université.

Les contrats et leur gestion : L'université prélève 8 % sur tous les contrats ; pour le moment la structure de cellule de valorisation n'est pas en place et le système fonctionne de manière "artisanale". Par ailleurs, il existe une structure fédérative locale avec les PME-PMI du site et un certain nombre d'écoles privées, type écoles d'ingénieurs : "Transtechno" ; elle a pour but de faciliter l'élaboration de projets contractuels finalisés, l'université, selon son équipe dirigeante, refusant les "contrats de type alimentaire" et recherchant plutôt les "contrats haut de gamme".

Chaires régionales : Quelques chaires de professeurs sont ouvertes chaque année (1,3 MF/an) avec possibilité d'étalement sur deux ans ; leur attribution et leur gestion dépendent d'une fondation liée à l'ENS qui joue le rôle d'opérateur pour la région Ile-de-France. L'université de Cergy serait très intéressée par ce type de recrutement.

5-3 Les contrats DRED

Convention : Un premier contrat-recherche a été signé avec le Ministère (MESR), en 1992. Dans l'attente de la préparation du prochain contrat quadriennal global, l'objectif de l'université est de renforcer l'existant au niveau de la recherche.

Laboratoires soutenus : il s'agit des 15 équipes de recherche déjà mentionnées.

Primes d'encadrement : 46 % des professeurs sont titulaires d'une prime de recherche et d'encadrement doctoral ; la proportion est de 33 % en sciences humaines (50 % en économie et 14 % en lettres) et de 55 % en sciences et techniques.

5-4 Création des DEA et Écoles doctorales

Équipes d'accueil de doctorants : Un certain nombre de thèses sont effectuées dans les locaux de Cergy et sous la responsabilité de chercheurs ou d'enseignants chercheurs. Cependant, peu de thèses sont soutenues à Cergy, les étudiants, à l'exception de quelques assistants moniteurs normaliens (convention avec l'ENS-Ulm), étant inscrits dans d'autres universités : Paris X-Nanterre ou Orsay, par exemple.

Formations doctorales : Il y a 6 DEA où l'université a le sceau principal, un ou elle est co-responsable. En outre, elle est associée à deux autres DEA.

Diplômes de doctorat : ont été définies un certain nombre de règles pour la délivrance du doctorat (rapporteurs, commission de thèses, etc.). Les points négatifs que l'on rencontre dans presque toutes les universités concernent l'absence de fichiers de doctorants, l'obligation pour l'étudiant de disposer d'un financement lorsqu'il s'inscrit en thèse, le nombre limité de thésards par professeur, notamment en lettres où la situation est souvent extrême.

Relations internationales : Une antenne se met en place, composée d'un administratif de haut niveau et d'un professeur qui fait fonction de chargé de mission. Pour la recherche, c'est le bureau du comité scientifique qui a en charge cet aspect des choses. Il y a une politique incitative de soutien, ciblée sur quelques projets, pour la participation à des congrès (ex : pour les économistes, congrès à Tokyo). Un travail important est en cours pour le projet SOCRATES.

Il existe également des projets bilatéraux entre le Conseil général et la région d'Osaka (jumelage) ; les aspects recherche sont soutenus ponctuellement, notamment pour des échanges entre universitaires.

Conclusion

Qu'a apporté le "statut dérogatoire" au niveau de la mise en place de la recherche à l'UCP ?

A cette question, la réponse est globalement "rien de particulier : ni aide, ni frein" ! Néanmoins, il faut nuancer cette réponse ; les enseignants de Cergy considèrent, en effet, que cette période expérimentale les a obligés à réfléchir, au cas par cas, et de manière très progressive, aux différents aspects de la recherche. Un point qu'ils considèrent comme très positif est la mise sur pied d'un comité scientifique qui joue pleinement le rôle d'un conseil scientifique classique avec, en plus, la volonté que toutes les disciplines soient représentées. Cette caractéristique a conduit les universitaires à un apprentissage de la pluridisciplinarité qu'ils considèrent comme très bénéfique ; des collaborations transdisciplinaires émergent maintenant de ce mode de fonctionnement.

L'université regrette le manque de soutien, voire d'intérêt, des grands organismes comme le CNRS, à ce type d'expérience, une université nouvelle étant un laboratoire expérimental grandeur nature. Il faut souligner le soutien et le rôle actif de la DRED qui a, par exemple, obligé les chimistes à se regrouper. L'émergence de nouvelles équipes d'excellence (ex : économie, mathématiques) se fait jour dans des disciplines qui ne sont pas du domaine des sciences expérimentales, celles-ci nécessitant plus d'infrastructures et d'équipements, une certaine masse critique et un environnement scientifique structuré et de qualité.

L'université a mis un point d'honneur à créer des formations de troisième cycle.

L'innovation est-elle plus facile dans une université de type dérogatoire ? Elle est possible, mais dépend avant tout de la compétence individuelle. Plus que tout, c'est l'esprit pionnier qui anime les universitaires dans cet espace plus libre qu'est une université nouvelle. Le corollaire de ceci est double : d'une part, des moyens conséquents pendant cette phase initiale en locaux, équipements et postes, moyens dont il faut bien gérer l'utilisation, notamment en ce qui concerne les recrutements ; d'autre part, un investissement en temps considérable pour le démarrage de toute nouvelle opération, en général conjonction d'enseignement et de recherche. Il conviendrait donc de rendre obligatoire la pratique de l'année sabbatique pour les collègues, souvent jeunes, qui ont mis sur pied ces nouvelles universités, afin de leur éviter l'essoufflement ou la sclérose.

6 - Les étudiants

6-1 Origine géographique

En 1993/94, 81,2 % des étudiants sont issus de l'académie.

Département	Académie	Hors académie		
95	52 %	Académies mitoyennes	173	4 %
78	26,3 %	Autres académies	574	13,4 %
91	0,6 %	Étrangers	24	0,5 %
92	2,1 %	DOM-TOM	30	0,7 %

6-2 La croissance des effectifs

CYCLES	1992-1993	1994-1995	Accroissement relatif
1er cycle	2 540	4 795	88,7 %
2ème cycle	619	1 750	182,7 %
3ème cycle	132	251	90,15 %
Total (hors IUT)	3 291	6 796	106,5 %

L'accroissement relatif des différents cycles montre que le deuxième cycle a connu une progression plus forte que le premier ou le troisième. Il est souhaitable que le troisième cycle consolide son expansion.

6-3 Les boursiers

Les formations universitaires longues comptent, en 1994-1995, 15,7 % de boursiers, mais l'IUT 20,75 % et les IUP 19,6 %. L'on a donc une population de boursiers comparable aux moyennes nationales.

6-4 La vie étudiante

Les étudiants sont représentés dans toutes les instances de l'université ; de plus, au sein du pôle lettres, il y a des "délégués de travaux dirigés". Cependant, ils expriment le sentiment qu'il n'y a pas de lieu où exposer leurs problèmes, que l'université - à laquelle ils ont été affectés par "Ravel", ou par l'application de la sectorisation -, est l'endroit où ils viennent consommer des cours, organisant leurs loisirs par ailleurs, dans un cadre personnel. S'ils estiment que les enseignements sont bons, par contre la communication interne leur paraît très insuffisante, l'information auprès des associations serait faible, les secrétariats pédagogiques seraient trop souvent fermés du fait de l'insuffisance du nombre des personnels.

Il est vrai que le comité de la vie universitaire, dont la mise en place était prévue par le règlement intérieur, n'a pas fonctionné - faute d'initiative et de projets de la part des étudiants, dit l'administration. Il est vrai aussi que les étudiants disent ignorer tel ou tel renseignement, pourtant dûment et clairement signalé dans la plaquette d'information sur l'établissement, qui leur est systématiquement remise lors de leur inscription.

Les étudiants disposent de plusieurs restaurants universitaires, liés aux différents sites, et de cafétérias. La médecine préventive a été organisée par une convention avec l'hôpital de Pontoise. Mais il n'y a qu'une infirmière pour l'ensemble des sites, et l'assistante sociale n'est présente que deux jours par semaine. Une permanence pour l'assistance psychologique est organisée une fois par mois.

La cellule d'information et d'orientation a un fonctionnement satisfaisant, bien qu'elle soit de petite taille, mais la plupart des étudiants n'en connaissent par l'existence ...

L'université a engagé des efforts dans le domaine culturel, en créant un "attaché culturel", et aussi dans le domaine du sport : deux emplois d'enseignants et un service des sports ont été créés, le site des Chênes dispose d'une salle équipée pour l'escalade, la musculation, la danse. Pour les autres activités physiques, on utilise les équipements des communes voisines, assez largement mis à disposition. L'université perçoit un droit particulier d'inscription pour participer aux activités sportives, sur la base du volontariat. 1 500 étudiants l'acquittent.

L'université n'a pas engagé de travaux ou mis en place de dispositif pour mieux connaître ses étudiants, leurs origines, leurs cursus, arguant de l'insuffisance des emplois de personnels administratifs. Désormais, des travaux ont été engagés, notamment pour faire des études de cohorte.

7 - Les moyens humains et matériels

7-1 Les enseignants (cf. chiffres-clés)

En 1994-1995, l'université compte 255 emplois, dont 10 sont vacants. La structure du corps enseignant est la suivante :

- professeurs	22,7 %
- second degré	15,3 %
- crédits PAST	8,6 %
- moniteurs, ATER	22,3 %

L'on notera la part relativement importante de cette dernière catégorie.

Le recrutement est jeune : celui des professeurs se fait dans la France entière mais surtout à Paris. Celui des maîtres de conférences a des origines géographiques et professionnelles plus variées, mais demeure majoritairement parisien.

7-2 Les IATOS (cf. chiffres-clés)

L'université compte 121 emplois dont 11 sur ressources propres. S'y ajoutent plus de 60 personnes recrutées au titre de CES - 23 % des emplois sont de catégorie A, 51 % de catégorie C. 38 créations d'emplois sont prévues en 1996.

Si l'on considère l'importance et la dispersion des locaux, cet encadrement, tant pour les personnels administratifs que pour les techniciens, paraît insuffisant. Les obligations de service sont de 37,5 heures par semaine, les congés de 48 (+ 4 jours qui correspondent aux ponts, y compris ceux de la fonction publique), mais les personnels travaillent beaucoup plus, et leur enthousiasme, correspondant, notamment pour les jeunes attachés sortant des IRA, à un choix volontaire, est désormais grignoté par la surcharge de travail.

Les centres administratifs de l'université (les pôles, les services centraux) n'abordent ni ne règlent les problèmes de la même façon. Les IATOS estiment faire de la figuration dans les conseils : leurs avis et initiatives ne seraient pas assez pris en compte, de même qu'ils regrettent l'absence de plan de formation. La coordination et surtout l'information interne leur semblent insuffisantes. Ils estiment, à juste titre, qu'il est temps d'organiser des procédures, les implantations multiples ne favorisant pas les échanges. Par contre, l'amicale des personnels, créée à leur initiative, reçoit une aide certaine de l'université.

Une commission d'hygiène et sécurité va être mise en place. Un ingénieur hygiène et sécurité a été recruté dès 1994. Une commission paritaire d'établissement associe toutes les composantes, et tous les personnels, quels que soient leur catégorie ou leur statut.

Un effort certain a été fait pour accueillir et intégrer les personnels nouvellement arrivés, s'appuyant notamment sur des actions de formation. De même la préparation aux concours, dans laquelle s'investissent les cadres de l'établissement, s'adresse aux CES et permet d'en intégrer certains, et de résorber des auxiliaires. En 1995, 21 agents ont réussi un concours dont 12 sur emplois d'État, et 9 CES.

7-3 Les finances et la gestion

L'activité de construction ayant été très importante, les sommes en circulation l'ont été également. L'université a été maître d'ouvrage de plusieurs opérations et doit l'être pour d'autres; les produits financiers résultant des placements de cette trésorerie sont élevés et le resteront encore pendant une période assez longue. L'ampleur des mouvements de fonds liés à l'activité construite est révélée par l'importance du fonds de roulement comptable dans le compte financier de 1994 : il représente ... 197 657 jours de fonctionnement ! Le fonds de roulement réellement disponible, sans atteindre ces sommets, représente quand même 107 jours de fonctionnement de l'université.

Les ressources externes sont, à l'opposé, faibles, si on les compare à celles des autres universités nouvelles. La formation permanente est très faible ainsi que les contrats de recherche ; seule la taxe d'apprentissage, bien qu'en baisse, se situe à des montants comparativement satisfaisants, dus sans doute à l'ancienneté de l'IUT.

Jusqu'à la rentrée 1995, l'université a distribué largement les heures complémentaires, même si une procédure originale de répartition interne des fonds sur la base des coûts/étudiants fournis par l'Observatoire des coûts a été mise en place. Ceci est attentivement suivi par l'administrateur provisoire. L'université a constaté une dérive importante des heures complémentaires : la moitié de l'augmentation des dotations San Remo pour 1996 (de 54 % de la dotation théorique en 1995 à 80 % de la dotation en 1996 soit 3,4 MF de francs) sert uniquement à financer l'augmentation des heures complémentaires. La campagne d'habilitations de 1996 a servi d'occasion pour revoir à la baisse les volumes horaires habilités en se calant sur les minima horaires financés par le Ministère. Cette réduction générale des coûts horaires devrait permettre de mieux maîtriser à l'avenir le volume des heures complémentaires nécessaires.

NABUCO est mis en place depuis janvier 1995 et les centres de responsabilité sont en voie d'extension : seuls les centres de premier rang avaient été mis en place, en particulier les deux pôles (sciences et techniques d'une part, sciences humaines de l'autre). Des débats sont en cours pour l'instauration de centres de responsabilité au niveau des départements. Il est intéressant de constater la double attitude d'attraction et de répulsion des acteurs vis-à-vis de l'instauration de cette responsabilité au plus près du terrain. Le logiciel PAYE est en expérimentation.

Toutes les universités nouvelles ont développé des réseaux informatiques pour la communication et la gestion internes. Il semble cependant que Cergy ait particulièrement intégré cet aspect dans sa politique générale, en particulier dans sa fonction documentaire interne et externe.

7-4 La gestion des ressources humaines

L'université de Cergy est site pilote pour la déconcentration de la gestion du personnel tant enseignant qu'ITARF. Cette déconcentration permet l'élaboration d'une politique de personnel ; en particulier, l'attribution des NBI (nouvelles bonifications indiciaires) a été très autonome.

Parmi les universités nouvelles de la région Ile-de-France, Cergy est celle qui a bénéficié des créations d'emplois IATOS les plus élevées (les moins réduites, dit l'université). Les ratios habituels ressortent avec la dotation 1996 à 1 ATOSS pour 43,7 étudiants et pour 366 m2 dans l'ensemble universitaire, à 1 pour 46,6 et 358 m2 dans l'université seule.

L'université met l'accent sur la qualité des personnes nouvellement recrutées, qualité attribuée à la crise de l'emploi qui attire des personnes très qualifiées vers des emplois administratifs même d'un faible niveau, mais se plaint des délais trop longs entre l'attribution d'un poste et l'arrivée effective de la personne recrutée.

7-5 La documentation

La prise en compte de la documentation, considérée comme la pierre d'angle de la création de l'établissement, mérite d'être soulignée, compte tenu des carences constatées dans la plupart des autres universités nouvelles.

Statut

Malgré l'absence de statut, la bibliothèque de l'université de Cergy est totalement intégrée dans son environnement. La directrice de la bibliothèque est membre du cabinet de la présidence, participe à tous les conseils et jouit même du statut d'ordonnateur secondaire.

Locaux

La bibliothèque de l'université de Cergy est bien logée. Cela est dû à la politique de l'université, qui participe financièrement à l'équipement des locaux. Elle dispose d'espaces totalement intégrés dans le nouveau bâtiment qui abrite le droit et les sciences humaines et d'une nouvelle section de sciences. Le projet d'une bibliothèque centrale, affectée aux premier et second cycles et aux collections patrimoniales de recherche est bien lancé et devrait voir le jour en 1998, portant les surfaces disponibles à 11 000 m². Ce projet est fortement aidé par les collectivités locales.

Collections

Un très gros effort a été mené pour offrir des collections suffisantes. Les manuels nécessaires aux premier et second cycles sont achetés en exemplaires multiples, mais dans chaque discipline, en liaison avec la recherche, la bibliothèque tente de développer des domaines d'excellence. La bibliothèque mène parallèlement une politique de récupération de fonds patrimoniaux, en collaboration avec d'autres institutions.

La bibliothèque compte aujourd'hui, toutes disciplines confondues, 50 000 volumes, ce qui est encore insuffisant, mais représente un véritable outil de travail pour les étudiants et pour les chercheurs.

La bibliothèque a pu jusqu'ici éviter la création de bibliothèques particulières, du fait de la volonté de l'administrateur provisoire de centraliser toute la documentation, mais aussi grâce à la qualité des services rendus.

Nouvelles technologies et réseaux

La bibliothèque dispose d'un système intégré de gestion de bibliothèque, qui est le même que celui de l'ESSEC et de la ville de Cergy. Tous les sites de la bibliothèque ont accès au catalogue. Les enseignants devraient aussi y avoir accès de leur bureau par le réseau local ou par Internet. Très consciente des enjeux de l'informatisation et de l'impact des nouvelles technologies en matière de documentation, l'université a mis à la disposition de la bibliothèque un ingénieur d'études pour suivre l'ensemble des questions informatiques.

La bibliothèque est déjà bien intégrée dans les réseaux nationaux et participe à la mise en place du réseau documentaire du Val-d'Oise (REDOC) avec la bibliothèque de l'ESSEC, la bibliothèque de l'ENSEA et la bibliothèque départementale de prêt.

La consultation des CD-ROM est possible, mais la bibliothèque attend leur mise en réseau pour développer les collections et assurer les formations à l'utilisation de ce support.

Services aux lecteurs

Les collections sont en libre accès. L'amplitude d'ouverture est grande, 55 heures par semaine. Le taux de pénétration dans la population étudiante est en progression et atteint 54 % en fin 1994. Le nombre de prêts est de l'ordre de 40 000 pour l'année 1994. Le service de prêt entre bibliothèques, surtout utilisé par les chercheurs, fonctionne en droit, en lettres et en sciences.

La bibliothèque a mis en place un système intéressant de formation des utilisateurs, couplée avec la formation des personnels. Cette action, commencée par les juristes, avec l'aide de moniteurs étudiants, sera certainement étendue aux autres disciplines.

Personnel

Sur ses deux sites actuels, la bibliothèque dispose de 18,5 emplois à plein temps, dont la moitié en catégorie A. Pour assurer l'amplitude d'ouverture souhaitée par l'université, la bibliothèque emploie de 15 à 20 agents temporaires, ce qui est trop important pour l'équilibre de l'établissement. Il faut cependant noter les 4 postes (3,4 temps plein) mis par l'université à la disposition de la bibliothèque. Le fait est assez rare pour être largement souligné.

Malgré les créations de postes, le taux d'encadrement se dégrade, en particulier pour les emplois de catégorie B. Il est indispensable de créer, et de pourvoir, les emplois nécessaires. Il faudrait pouvoir mettre en place une équipe de préfiguration pour les Cerclades, projet de la future extension, avec un conservateur, deux bibliothécaires-adjoints et un administratif de catégorie C ou B. Il faudrait aussi au moins deux bibliothécaires-adjoints dans la section droit-lettres et un bibliothécaire-adjoint en sciences.

Conclusion

La bibliothèque de l'université de Cergy est au cœur du dispositif universitaire. Elle dispose de moyens importants, tant en locaux qu'en crédits, mais elle manque de personnel qualifié et permanent. Il faut lui souhaiter d'avoir les moyens de continuer sa politique de service aux lecteurs et de maîtrise globale de la documentation sur la totalité de l'université, mais aussi d'assurer le développement des collections et le fonctionnement pour les nouveaux équipements programmés avec l'aide des collectivités.

L'IUP GÉNIE CIVIL ET INFRASTRUCTURES

L'IUP « Génie civil et infrastructures » de l'Université de Cergy-Pontoise a été habilité à titre expérimental pour la rentrée de 1991, à la suite d'un appel d'offres lancé par le Ministère.

L'opportunité de cet appel d'offres avait rencontré le souci local de déboucher rapidement sur des formations de second cycle.

Partant de l'idée que le secteur du BTP est caractérisé par un déficit en cadres, dans les entreprises mais aussi dans les bureaux d'études, chez les fournisseurs de matériaux et d'équipement et dans les collectivités locales, la définition d'un profil d'ingénieur généraliste Bac + 4, tant dans le domaine de la conception que de la production, semblait répondre à une attente de la profession (d'autant plus que cela paraissait conforme à un « standard européen » des ingénieurs de production, tel que formés par les Fachschule allemandes).

1 - Le programme

La formation comporte 3 options en dernière année, correspondant aux grands domaines d'activité du secteur BTP :

- option bâtiment
- option travaux publics
- option équipements techniques.

La formation est conçue de façon modulaire et peut, de la sorte, être adaptée à la formation continue (bien que les entreprises soient peu disposées à la formation en alternance).

La conception du cursus est très classique :

- une formation en génie civil, du niveau de la maîtrise, à laquelle sont ajoutés des enseignements technologiques spécifiques, et qui comporte la réalisation d'un projet industriel offre
 - . un enseignement scientifique (715 h),
 - . un enseignement technologique (797 h),
 - . un enseignement pratique (495 h pour TP, informatique, projet industriel) ;
- une formation générale de 467,5 h, incluant ce que la circulaire du 2/1/95 désigne sous le terme « d'enseignements complémentaires » - on y trouve, notamment, l'anglais (165 h), l'expression communication (82,5 h), la psycho-sociologie (27,5 h), le droit, l'économie (82,5 h) etc.
- des stages répartis sur les trois années, pour un total de 24 semaines.

Il faut noter que chacune des options de troisième année comporte 82,5 h d'enseignement scientifique et 220 h d'enseignement technologique (sur un total de 715 h d'enseignement, c'est-à-dire que près de la moitié du temps d'enseignement est consacré à l'option).

Parmi ces options, celle qui s'intitule « équipements techniques » est une originalité de l'IUP. Elle concerne les équipements du bâtiment et recouvre les questions de transferts thermiques, de fluides et réseaux, de production du froid. Sur le plan des technologies, elle aborde l'électricité,

l'acoustique, la thermique des équipements, le génie climatique, le conditionnement d'air et la domotique-régulation.

De la sorte, l'IUP « Génie civil » produit des techniciens qui concurrencent, à la sortie, ceux qui sont issus d'autres formations, comme celles du Génie électrique ou du Génie climatique

2 - Sélection des étudiants et octroi du diplôme

La zone de recrutement s'étend à toute la France. Les conditions d'accès sont les suivantes :

- en 1ère année : une première année de DEUG, validée ou une première année validée de Classe préparatoire aux grandes écoles ;

- en 2è année : après un DUT Génie civil ou, exceptionnellement, un BTS équivalent.

On observe que la majorité des inscrits en 1ère année vient du DEUG (1ère et 2è année) : 79 % en 1995/96. Pour la 2è année, les inscrits directs viennent en majorité du DUT Génie civil et représentent plus de 60 % du total des inscrits. Selon le directeur, « l'entrée à Bac + 1 n'est pas encore bien perçue ». En effet, il est souvent considéré que les candidats ont besoin de compléments de formation en génie civil. De la sorte, le cursus personnel des étudiants en conduit un nombre important (de l'ordre de 30 %) à obtenir le diplôme final à Bac +5.

Le diplôme d'ingénieur-maître est délivré au vu de la totalité de la formation (2475 h d'enseignement) et des stages en entreprise (960 heures). Les sorties sont de l'ordre de 55 par an.

3 - Les moyens mobilisés

Après quatre années d'une situation provisoire, l'IUP vient de s'installer sur le site de Neuville, auprès de l'IUT, dans les conditions suivantes :

- locaux affectés en propre à l'IUP : 1595,3 m² (construits dans le cadre du contrat Etat - Région) ;

- locaux communs à l'IUP et à l'IUT : 1520,94 m² (l'IUT possède, par ailleurs, 1500 m² de locaux spécifiques).

Quant aux équipements de TP, ils sont communs à l'IUP et au département Génie civil de l'IUT, à l'exception d'un matériel de pointe pour l'étude microscopique des matériaux de génie civil (microscope électronique à balayage, équipé d'un spectromètre X à sélection d'énergie) et d'une trentaine d'ordinateurs avec imprimantes et tables traçantes. Il faut noter que le poids des équipements nécessaires à l'enseignement du génie civil est sans commune mesure avec les crédits que peut espérer l'IUP, ce qui contraint à pérenniser la gestion partagée du matériel et des locaux de TP ; cette solution est heureuse.

Les moyens financiers et leur origine méritent un examen particulier. Si l'on analyse les ressources réunies de 1992 à 1995, il apparaît :

- que le démarrage a été assuré par l'association de crédits du Ministère (fonctionnement et équipement) à une subvention d'équipement du Conseil général du Val-d'Oise (1992-93), l'apport de l'université étant minoritaire :

Total années 1992 et 1993 (KF)

	Équipement	Fonctionnement
Ministère	5550	862,5
Conseil général	750	
Université	300	
	1600	862,5

- que, depuis 1994, c'est l'université seule qui assure le fonctionnement (à un niveau inférieur à ce qui avait été assuré les années précédentes) ;

- que les dépenses d'équipement ne sont plus couvertes, depuis 1994, que par la subvention du Conseil général du Val-d'Oise (1.271 KF sur 2 ans) qui transite par l'université et par un faible apport de taxe d'apprentissage (175 KF sur 2 ans).

On mesure ainsi la dépendance de l'IUP à l'égard de la politique de formation du Conseil général du Val-d'Oise, et la faiblesse du niveau de participation financière des entreprises du génie civil à travers la taxe d'apprentissage.

Le personnel administratif et technique occupe 2,5 postes.

L'équipe pédagogique a disposé de postes affectés à l'IUP à partir de 1992. Leur nombre est passé progressivement de 5 à 13 :

- 2 professeurs,
- 5 maîtres de conférences
- 3 PRAG
- 3 PAST

Cela assure un taux de couverture théorique de 54 % des heures de formation (en réalité, les enseignants titulaires effectuent un service supérieur, qui atteint 67 % de la formation en 1995).

A ces titulaires, se joignent des vacataires qui interviennent dans les proportions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - professionnels (hors PAST) | 17 % du total |
| - enseignants de Cergy (IUT) | 6 % du total |
| - enseignants d'autres établissements | 10 % du total |

Un indice de la professionnalisation est fourni par le fait que les PAST et les vacataires professionnels assurent 23 % de la formation totale.

4 - Les instances de l'IUP

Le règlement intérieur stipule que l'IUP « Génie civil et infrastructures » possède deux conseils :

- un conseil d'IUP, chargé de la gestion,
- un conseil de perfectionnement, chargé de définir les orientations.

Le conseil d'IUP, composé des professeurs, de représentants des différentes catégories d'enseignants, d'IATOS et d'étudiants, élus au scrutin secret, se réunit au moins quatre fois par an pour débattre des demandes de postes, de la gestion interne de l'IUP, du développement de la vie étudiante, des modalités de recrutement des étudiants et du contrôle des connaissances.

Le conseil de perfectionnement est composé, conformément au décret 98.85 du 23/1/92, à parité d'enseignants de l'université et de personnalités qualifiées en raison de leur activité

professionnelle. Il comporte 24 membres (décision du conseil d'université le 13/3/95). Ses compétences sont celles que stipule le décret susvisé.

L'examen des comptes rendus des trois réunions tenues en 1995 apporte quelques informations intéressantes.

En premier lieu, on observe que la participation du milieu professionnel privé est appréciable, et que ces personnes participent volontiers aux jurys d'admission et de délivrance des diplômes. Le conseil reçoit des informations détaillées concernant la gestion de l'IUP, la scolarité, les étudiants, les stages. Il a eu l'occasion d'influer sur la poursuite de l'expérience au moins dans deux domaines : la politique de croissance de l'IUP, avec ses implications sur le recrutement, et la définition d'un projet de DESS ; l'hypothèse d'un DRT - diplôme de recherche technologique - semble avoir aussi suscité l'intérêt des professionnels, ce qui est important quand on sait que le DRT doit être poursuivi dans le cadre d'une entreprise.

5 - L'IUP dans l'université de Cergy-Pontoise

Il est significatif que l'IUP ait éprouvé le besoin de s'afficher comme appartenant à « l'Institut universitaire des sciences de l'ingénieur » (IUSI) : le papier à lettre utilisé par le directeur comporte cet en-tête. Renseignements pris, cet institut n'existe qu'à l'état de souhait : il procéderait du regroupement des 2 IUP : Génie civil et Génie électrique. Il semble que l'IUP Génie civil souhaite ainsi se voir reconnaître plus d'impact au sein de l'université qu'il n'en a aujourd'hui.

Apparemment, la structuration de l'université selon deux pôles (« Sciences humaines » et « Sciences et techniques ») ne s'opposerait pas à ce qu'apparaisse un département « Sciences de l'ingénieur ». Reste à savoir si le désir en est partagé par tous. La revendication, plus ou moins larvée, d'un statut spécifique pourrait laisser soupçonner quelques difficultés.

La professionnalisation de l'enseignement ne se mesure pas uniquement à la participation des PAST ou des vacataires, ou à la proportion de professionnels actifs au sein du conseil de perfectionnement. Les stages y ont une grande place et il est intéressant d'en noter le grand nombre et la diversité. Ce point fait l'objet d'une information précise du conseil de perfectionnement, en ce qui concerne la nature et le suivi de l'activité des stagiaires (132 stages en 1994/95). En 1ère année, les stages ouvriers dominent (6 semaines) ; en 2ème année, il s'agit de stages « conducteur de travaux » (6 semaines). Quant à la 3ème année, le stage se fait au niveau ingénieur, dure 12 semaines et donne lieu à soutenance devant un jury constitué d'enseignants, de professionnels membres du conseil de perfectionnement et de professionnels des entreprises d'accueil.

Il n'est pas exceptionnel que le stage conduise à une embauche directe. Sur les deux promotions sorties, environ 17 % des étudiants ont trouvé un emploi dès la fin de la formation, 37 % ont occupé un emploi dans les 6 premiers mois suivant la fin de la formation.

Compte tenu de ceux qui sont au service national et de ceux qui poursuivent des études, on estime que seuls 5 % des étudiants sont encore en situation de recherche d'emploi 6 mois après leur sortie de l'IUP. Cependant, il est constaté une tendance à l'augmentation des recrutements en catégorie « non cadre », le passage en catégorie « cadre » pouvant se faire dans un délai de quelques mois, mais n'étant pas automatique.

L'offre de *formation continue* en direction du milieu professionnel est théoriquement possible en utilisant des modules de formation initiale. Cette voie n'a pas été suivie, bien qu'on ait pu, à l'origine, lui trouver quelques vertus professionnalisantes. En effet, il ne pourrait s'agir que d'une formation continue relativement lourde, ce que les entreprises ne souhaitent pas actuellement. D'autre part, il n'a pas paru praticable de mêler, dans un même enseignement, deux publics aussi

différents que les professionnels en recherche de perfectionnement et les étudiants en formation initiale.

La relation avec les activités de recherche repose surtout sur le fait que plusieurs enseignants-chercheurs animent, sous la direction du directeur de l'IUP, le « Laboratoire matériaux et sciences de la construction ». Ce laboratoire travaille sur quatre axes : mécanique et propriétés des matériaux, mécanique des structures, physico-chimie et durabilité des bétons, valorisation des sous-produits.

Il accueille, outre le directeur, 6 enseignants-chercheurs (sur 12 enseignants en poste à l'IUP), 9 stagiaires de thèse, 2 agents techniques et administratifs à temps partiel. Il a, jusqu'à présent, produit une thèse, un ouvrage et un certain nombre de communications en France et à l'étranger.

Le projet de mise en place d'un DESS est activement étudié. Il a fait l'objet de discussions du conseil de perfectionnement, au cours desquelles les professionnels ont confirmé que ce niveau de formation serait intéressant pour les entreprises. Il semble que ce projet veuille répondre, à la fois au vœu des enseignants et à l'attente des étudiants qui, face aux diplômés des grandes écoles, espèrent trouver dans le DESS une qualification qui les rende plus compétitifs sur le marché du travail (sur les deux promotions, 20 % des diplômés ont poursuivi des études).

Conclusion - recommandations

La professionnalisation de l'enseignement ne fait pas de doute. Elle est due, semble-t-il, au fait que le monde professionnel apprécie qu'un dispositif de petite taille favorise autant le suivi individuel des étudiants que leur contact étroit avec les entreprises.

La perspective de croissance, hors de laquelle l'impact de l'IUP pourrait paraître insuffisant, ne doit pas s'accompagner de l'atténuation de cette qualité première.

D'après les observations recueillies, les représentants des entreprises jugent lourde la participation qu'on leur demande. Il faut prendre garde à ce que cela soit justifié par le caractère novateur de la démarche professionnalisante, laquelle requiert des moyens plus importants que ceux des filières classiques.

Dans le cas d'un IUP « Génie civil », il pourrait y avoir une tendance, dans une quête de meilleure reconnaissance par les autorités universitaires, à évoluer vers un système plus traditionnel. Jointe à l'observation qui précède, cette crainte incite à être vigilant, et sur l'évolution des moyens donnés à l'IUP, sur le vécu des relations avec le monde professionnel et sur la qualité du suivi individualisé des étudiants.

A l'inverse, l'avis des professionnels sur les programmes ne doit pas toujours être prépondérant, lorsqu'il tend à favoriser la reproduction des savoir-faire actuels au détriment d'une ouverture plus prospective. Un indice en a été donné, lors de la discussion sur le programme d'un éventuel DESS : les représentants des entreprises ont demandé de supprimer un module de 90 h consacré au thème « Génie civil et Environnement », ceci au bénéfice de « Technologie et réalisation des grands ouvrages ».

Le diplôme « Bac + 4 » risque, lui aussi, d'être mis en question, non seulement par une démarche de normalisation de l'enseignement, mais aussi sous l'effet conjugué des deux mouvements évoqués plus haut :

- la tendance à recruter, en 1ère année, une majorité d'étudiants « Bac + 2 »,
- la poussée des étudiants et des enseignants vers un 3ème cycle (DESS, DRT).

Il est vrai que la difficulté de la compétition avec des formations comme celle de l'Ecole supérieure des travaux publics suggère de rechercher un créneau légèrement différent.

L'intégration à l'université de Cergy-Pontoise présente, on l'a vu, quelque difficulté. L'IUP aimerait bénéficier d'un statut analogue à celui des IUT, lequel n'est pas souhaité par la direction de l'université. Il faut probablement faire attention à ne pas prendre cette contradiction à la légère. Il ressort, en effet, des propos tenus au conseil de perfectionnement, que les professionnels ne comprennent pas bien quel peut être leur rôle dans un organisme dont l'autonomie demeure faible à l'égard des décisions du conseil de l'université. Il leur paraît curieux, par exemple, que l'augmentation du nombre de membres du conseil de perfectionnement ait suscité des réticences de la part de l'université, alors qu'il s'agissait simplement d'intéresser plus fortement le monde professionnel, donc de renforcer les chances de réussites de l'IUP.

La place que donneront les futures structures de l'université aux formations professionnalisantes sera, de ce point de vue, importante à observer.

L'IUP DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

L'IUP relève du pôle des sciences et techniques et partage le site de Neuville avec l'IUP de génie civil et un département d'IUT. L'emménagement dans ces locaux neufs date de quelques semaines.

L'IUP est doté d'un conseil de perfectionnement et d'un conseil d'IUP. Le directeur de l'IUP est nommé par l'administrateur provisoire de l'université sur proposition du conseil d'IUP. Son mandat est de deux ans.

Créé à la rentrée universitaire 1991, cet IUP a fait partie du schéma initial des formations de l'université. Les premiers ingénieurs-maîtres sont sortis en 1994, et compte tenu du service militaire, il est encore prématuré de se prononcer sur leur insertion professionnelle.

Genèse et objectifs

L'IUP Génie électrique et informatique industrielle prévoyait initialement deux options : AEP (automatique et électronique de puissance) et IE (installation électrique). L'appellation même de l'IUP varie selon les documents fournis par l'université, où l'on trouve parfois IUP Génie électrique et informatique industrielle, parfois Génie électrique ; cette dernière appellation est celle qui prévaut aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, les diplômes décernés ont l'intitulé suivant :

- IUP 1ère année DEUG/DEUP de génie électrique
- IUP 2ème année Licence/LEUP de génie électrique
- IUP 3ème année Maîtrise/MEUP de génie électrique

Le titre des diplômés sortants est "ingénieur-maître en génie électrique".

Les objectifs de l'IUP sont de former à l'étude, au suivi technique et commercial de projets techniques dans le secteur de l'ingénierie électrique (courants faibles et forts) et de l'informatique industrielle.

La concurrence avec les diplômés d'écoles d'ingénieurs devrait apparaître de la manière suivante :

- dans les grandes sociétés, les ingénieurs-maîtres seront affectés à des postes de développement où s'exprime le savoir-faire technique, les ingénieurs d'école gardant la maîtrise des aspects stratégique et commercial (ingénieur d'affaires) ainsi que la conduite de projets et le management.
- dans les PME, qui constituent le principal débouché des IUP, et où les ingénieurs en titre sont peu nombreux, les ingénieurs-maîtres endosseront les multiples fonctions assurées par les ingénieurs d'école dans les grands groupes industriels.

On ne peut donc pas, dans un cas ni dans l'autre, parler de concurrence avec les diplômés Bac + 5.

Depuis cette année, l'IUP dispose de nouveaux locaux (site de Neuville) d'une capacité de 200-250 étudiants. L'augmentation des effectifs d'étudiants constitue aujourd'hui l'objectif premier de l'IUP. Le vivier principal de recrutement est composé de DUT, STS, CPGE, DEUG extérieurs.

La physionomie du recrutement pour l'année 1995/1996 (voir ci-dessous) illustre les deux points évoqués :

Recrutement en 1ère année

107 dossiers dont 72 (69 %) admis : BTS, DUT non GE : 28 DEUG : 28 CPGE : 16
donnant au final 26 étudiants : BTS, DUG non GE : 11 DEUG : 11 CPGE : 4

Recrutement en 2ème année

280 dossiers dont 104 (37 %) admis DUT GE : 62 BTS F3 : 25 BTS F2 : 10 autres : 6
donnant au final 30 étudiants : DUT GE : 14 BTS F3 : 12 BTS F2 et autres : 4

NB : Seuls les titulaires d'un DUT de la spécialité requise sont admis en 2ème année.

La difficulté du recrutement à Bac + 1 est sensible, d'autant plus qu'il n'existe pas de DEUG TI à l'université.

Localement, la seule poursuite d'études envisageable est le DEA "Traitement d'image" cohabilité avec l'ENSEA de Cergy.

Quelques tentatives d'accueil de publics relevant de la formation continue ont été menées : elles ont été malheureuses, et il n'y est plus donné suite.

Personnel enseignant

Les 5518 heures d'enseignement sont couvertes à hauteur de 3072 heures par les personnels nommés, les 2446 heures restantes (44 % du total) étant assurées sous forme d'heures complémentaires ou par des vacataires.

La composition de l'équipe pédagogique de l'IUP Génie électrique et informatique industrielle est la suivante :

- 1 professeur (63ème section)
- 5 maîtres de conférences (63ème et 61ème sections)
- 3 professeurs agrégés
- 1 professeur certifié
- 4 PAST.

Cette équipe peut être considérée comme étant dédiée à l'IUP dans la mesure où, pour la plupart, ces enseignants consacrent l'essentiel de leur service d'enseignement à l'IUP.

Laboratoires de recherche : les possibilités pour les enseignants-chercheurs de 63ème section, effectuant leur enseignement à l'IUP, de fonctionner dans des structures locales de recherche sont pour le moment assez limitées. Ces personnels sont, soit chercheurs à l'ETIS (laboratoire de traitement d'image et du signal commun à l'ENSEA et à l'université), soit liés à leur laboratoire d'origine, notamment dans des universités parisiennes.

Personnel non enseignant

L'IUP dispose d'une secrétaire et d'un ingénieur d'étude.

Locaux

Les surfaces affectées à l'IUP ont été conçues spécifiquement et donnent toute satisfaction.

Equipement

Les crédits d'équipement ayant permis de donner une impulsion à l'IUP Génie électrique et informatique industrielle ont été les suivants :

Budget 1992	850 KF	Ministère	250 KF
		Pôle sciences et techniques	300 KF
		Conseil général	300 KF
Budget 1993	800 KF	Ministère	300 KF
		Conseil général	500 KF
Budget 1994	794 KF	Conseil général	
Budget 1995	900 KF	Conseil général	650 KF
		Pôle sciences et techniques	250 KF

Ces dotations successives ont permis d'équiper les 6 laboratoires de l'IUP Génie électrique et informatique industrielle :

- laboratoire d'électrotechnique
- laboratoire d'électronique
- salle d'informatique générale
- salle d'informatique appliquée au génie électrique
- laboratoire d'automatique et micro-contrôleur
- atelier de fabrication

Fonctionnement

Les crédits de fonctionnement proviennent, d'une part, de la répartition des crédits publics alloués à l'université, d'autre part de la taxe d'apprentissage.

Les crédits publics ont été les suivants :	budget 1994	350 KF
	budget 1995	320 KF
	budget 1996	230 KF

L'apport de la taxe d'apprentissage élève le budget réel de fonctionnement de l'IUP Génie électrique et informatique industrielle à hauteur de 400-450 KF annuels.

Les débouchés ne sont pas connus. Leur suivi est l'une des tâches que l'association des anciens élèves, dont la création est prévue cette année, s'est fixée. Les stages (12 semaines en première année, 5 mois en troisième) se font dans des entreprises très diverses par leur taille et leur secteur d'activité.

Conclusion et recommandations

Pédagogie, promotion du diplôme en milieu professionnel, suivi

La pédagogie mise en oeuvre à l'IUP Génie électrique et informatique industrielle est de qualité. Les moyens consentis pour son développement ont été investis dans des équipements pédagogiques pertinents.

L'option "installation électrique", initialement prévue mais ne répondant pas à une demande significative, a été abandonnée à juste titre et la filière ne s'en trouve que mieux ciblée. En contrepartie, le choix qui a été fait, pour des raisons pratiques liées à la difficulté de trouver les intervenants correspondants, de renoncer au module "gestion des activités industrielles" est préjudiciable à la culture d'entreprise des étudiants. Il importe de rechercher les contacts permettant de couvrir cette composante indispensable à la formation de cadres se destinant à l'industrie.

L'équipe pédagogique, compétente, a mené une réflexion constante sur les spécificités d'un enseignement professionnalisé de ce niveau. La coopération avec le milieu professionnel au sein du conseil de perfectionnement est réelle. L'IUP a su fidéliser un réseau d'entreprises partenaires, pourvoyeur de stages.

Le flux de diplômés est modéré, mais de qualité satisfaisante. Toutefois, le nombre de redoublements en 1ère année est élevé et devra être corrigé par une meilleure maîtrise du recrutement. Ces premières promotions vont véhiculer dans le milieu professionnel une bonne image du diplôme d'ingénieur-maître.

Les premiers diplômés, dont la plupart ont effectué leur service national au terme de la formation, sont maintenant sur le marché de l'emploi, mais il est trop tôt pour mener une étude significative des débouchés.

Attractivité de l'IUP et carte universitaire

La filière professionnalisée ne tient qu'une faible place dans l'éventail des formations offertes par l'université nouvelle de Cergy-Pontoise. L'absence de premier cycle (notamment de DEUG TI) adapté à l'alimentation de l'IUP Génie électrique et informatique industrielle est préoccupant. L'absence de perspectives de poursuite ultérieure d'études à Bac + 5 ou Bac + 6 (DRT) nuit également à l'attractivité de l'IUP auprès des étudiants de premier cycle universitaire.

Force est de constater que, si les textes fondateurs des IUP prévoient un recrutement marginal de titulaires de DUT et de BTS, ce public constitue en réalité le vivier principal de recrutement de l'IUP Génie électrique et informatique industrielle. La vocation des IUP n'est pas de constituer majoritairement une poursuite d'études après le DUT. Son rôle est de dériver une fraction du flux d'étudiants engagés en premier cycle universitaire vers un cursus professionnalisé.

De ce point de vue, il est souhaitable que l'université nouvelle de Cergy-Pontoise s'attache à améliorer l'intégration de la filière IUP dans son offre de formation.

Moyens

Les moyens d'équipement alloués à l'IUP Génie électrique et informatique industrielle sont, comme les locaux, à la hauteur des besoins d'une formation technologique de ce niveau.

Le budget de fonctionnement est, quant à lui, vulnérable, car l'essentiel de la taxe d'apprentissage repose sur un gros donateur. Il est nécessaire que l'université pérennise la ligne budgétaire allouée à cet IUP.

Dotation en personnel

La part des enseignements couverts par les services statutaires (56 %) est faible et justifiera des demandes de postes au profit des enseignements en IUP. Compte tenu du niveau de formation à Bac + 4, il sera nécessaire d'assurer une proportion importante d'enseignants-chercheurs dans l'équipe enseignante.

Volet recherche

En l'absence de laboratoires propres à l'université dans la spécialité de la 63ème section, les enseignants-chercheurs enseignant à l'IUP Génie électrique et informatique industrielle n'ont pas de structure d'accueil directement adaptée à leur spécialité. Les années à venir devront affirmer l'autonomie de l'université en matière de recherche dans ces spécialités, de manière à fixer la communauté d'enseignants-chercheurs relevant de ces sections (20 personnes environ en 63ème/61ème sections).

En effet, aux difficultés inhérentes au développement des filières nouvelles que constituent les IUP ne doit pas s'ajouter le handicap d'un environnement de recherche incertain, particulièrement préjudiciable aux jeunes maîtres de conférences.

Réseaux d'IUP

L'innovation que constitue la formation d'ingénieurs-maîtres suscite, tant dans les équipes pédagogiques que chez les étudiants, des incertitudes et des interrogations. Le nécessaire esprit de pionnier, qui anime les équipes de départ et les premières promotions, doit rapidement céder le pas au sentiment d'appartenir à une communauté reconnue et à la volonté de se situer par rapport aux pratiques de cette communauté. Pour ce faire, il importe d'éviter l'isolement et d'établir un contact permanent entre les IUP présentant des similarités thématiques, géographiques, statutaires. Sans doute l'assemblée des directeurs d'IUP s'y attache-t-elle au plan national. Localement, des relations directes entre les IUP des universités nouvelles d'Ile-de-France (Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée), aujourd'hui quasi inexistantes, mériteraient d'être très rapidement établies.

L'IUP DE FINANCE

Dénommée officiellement "IUP de Finance -spécialisation finance d'entreprise-" la formation a été rebaptisée par ses promoteurs "École supérieure de finance" dès sa création en 1992. Elle se proposait de former des cadres financiers pour les banques à réseau et les PME/PMI de la région. Deux promotions sont sorties de l'IUP, comptant 25 diplômés en 1994 et 26 en 1996, tous "ingénieurs-maîtres".

1 - La professionnalisation

Au moment de sa création, un comité de parrainage avait été créé avec des noms prestigieux du monde des affaires, mais il semble que ce comité n'ait joué que le rôle de caution de la formation. Un comité pédagogique a été constitué récemment, composé de trois enseignants permanents (deux professeurs d'économie et un maître de conférences de gestion qui est aujourd'hui directeur de l'IUP) et de trois professeurs associés à mi-temps (professionnels).

Le recrutement de quatre professeurs associés à mi-temps (PAST) a joué un rôle essentiel dans la pédagogie de l'IUP et son fonctionnement général. Ces professionnels, qui sont par ailleurs engagés dans la vie économique, sociale et politique de Cergy et de ses environs, ont en fait pris en main les principales responsabilités administratives du programme : recrutement, recherche et suivis de stages, recherche de fonds, etc. La qualité et l'implication dans le programme de ces personnes constituent un atout majeur de l'IUP ; c'est grâce à elles que des liens avec le tissu économique environnant ont été instaurés de façon très professionnelle.

La parité des enseignements assurés respectivement par des professionnels et par des universitaires est, en gros, respectée ;

La scolarité de l'IUP prévoit trois stages respectivement de un, deux et trois mois, soit 26 semaines, c'est-à-dire une durée supérieure aux 19 semaines prévues par les textes. Ce qui est remarquable est que la totalité des étudiants effectue l'un de ces stages à l'étranger. Là encore, même si la recherche de stage revient aux étudiants, l'aide des professeurs associés s'avère déterminante. Ces stages font l'objet d'un bref compte rendu et sont notés.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un objectif prioritaire, une initiation à la recherche est assurée par la rédaction d'un mémoire de troisième année. Notons que l'équipe d'économie offre une structure d'appui de qualité (CNRS) et deux DEA de sciences économiques (en collaboration avec Nanterre et Rouen).

Afin de permettre son installation sur le marché, il est souhaitable que le programme porte *un nom et un seul, de préférence celui du diplôme qu'il délivre*. Or, ce programme hésite entre plusieurs intitulés :

- "IUP de Finance-spécialité finance d'entreprise" (première maquette approuvée par le Ministère) ;
- "Ecole supérieure de finance" (appellation utilisée dans les brochures) ;
- "IUP de Finance-ingénierie de la banque, de la finance et de l'assurance" (nouvelle maquette).

De plus, la nouvelle maquette fait apparaître en diplôme intermédiaire une "licence de finance", et en fin de troisième année une "maîtrise de finance". Si chaque IUP fait de même, cette pratique

va conduire à une multiplicité de licences et de maîtrises très étroites (en "marketing", en "vente", en "tourisme", etc.), ce qui est déraisonnable.

2 - Enseignement

Le programme de trois ans offre un total de 1 800 heures, hors cours à option (environ 100 heures pour chaque étudiant). La répartition des heures, telle qu'elle est présentée, masque quelque peu la prééminence de la formation économique. L'ensemble de la formation est intrinsèquement de qualité et contribue grandement à la structuration intellectuelle des étudiants.

A part la première année de l'IUP, pendant laquelle 70 % des cours sont communs avec la deuxième année de DEUG de sciences économiques (mais les travaux dirigés sont séparés), la grande majorité des enseignements est assurée en groupes propres à l'IUP, c'est-à-dire en groupes de 25 à 50. Quelques enseignements, notamment les cours optionnels, sont ouverts aux étudiants des autres filières du département.

La formation en langues vivantes est assurée avec l'aide du département des langues de l'université. Les étudiants reçoivent un enseignement dans deux langues pour un total de 375 heures soit environ 20 % du total des heures.

Il est à noter que la collaboration avec le département "Droit" de l'Université semble difficile. En effet, alors que dans la maquette approuvée par le Ministère figuraient trois professeurs de droit, aucun d'entre eux ne participe de fait à l'enseignement juridique dans l'IUP, qui est entièrement assuré par des professionnels vacataires.

Si le volume et la qualité des enseignements sont pleinement satisfaisants, un problème d'équilibre nous semble se poser. Bien que l'IUP annonce que son objectif n'est pas de former des financiers de marchés, mais des cadres financiers pour les banques à réseau et les PME/PMI, l'axe dominant de la formation est constitué d'économie et de finance des marchés. Il est prévu néanmoins un renforcement de la gestion financière de l'entreprise dans la nouvelle maquette.

D'une façon générale - et cela sera confirmé dans l'analyse des débouchés -, le programme semble mieux à même de former des agents de commercialisation des produits financiers pour les banques et les assurances que des gestionnaires pour les PME/PMI. Dans le programme actuel, l'entreprise est vue de façon dominante comme un agent des marchés plutôt que comme une organisation complexe avec ses multiples dimensions. Les diplômés de l'IUP, s'ils sont des techniciens compétents de la finance, n'ont pas été exposés à une présentation des diverses fonctions de l'entreprise avec lesquelles un financier d'entreprise est en interaction constante. Seuls les professeurs associés, qui sont eux-mêmes des financiers, apportent quelques témoignages sur ce plan.

Le déséquilibre en faveur de l'économie et de la finance des marchés est clairement le reflet du profil des enseignants mobilisés dans l'IUP. A vrai dire, sur le papier, il y a bien un - et un seul - professeur de sciences de gestion dans le département, mais il s'agit en fait d'un économiste, d'ailleurs très honorablement connu pour ses recherches. En tout état de cause, il semble n'avoir aucun rôle dans l'IUP.

3 - Les étudiants

Le recrutement en première année est marqué par la part importante des admis titulaires d'un diplôme d'IUT (61 % en 1994, 72 % en 1995). Il est à noter que ces étudiants ne sont pas admis en deuxième année (où sont admis essentiellement des titulaires du DEUG de sciences économiques). L'équipe pédagogique estime que, compte tenu du niveau exigé en mathématiques, ce "redoublement" est nécessaire.

Il faut souligner que cette politique pénalise ceux des étudiants boursiers (environ 25 % du total) qui sont dans ce cas : considérés comme redoublants, ils perdent le bénéfice de leur bourse.

Une sélection est assurée, sur dossier, conduisant à une sélectivité de 1 admis pour 3,5 candidats en première année, et de 1 admis sur 2 candidats en deuxième année.

Il apparaît qu'une autre sélection se fait à la fin de la première année d'IUP (sauf la première année d'existence de l'IUP) :

	1992/93	1993/94	1994/95
Présents aux examens	26	40	52
Admis en 2e année d'IUP	26	23	25

Tous les étudiants ayant achevé le cursus de l'IUP ont reçu, outre la maîtrise, le titre d'ingénieur-maître. La nouvelle maquette, qui doit entrer en fonction en octobre 1996, précise les conditions d'octroi du titre d'ingénieur-maître. Le recevront, en plus du diplôme de maîtrise, les étudiants ayant à la fois 10 de moyenne générale et 10 de moyenne à un ensemble de trois notes constituées du stage et de deux épreuves de sortie (un cas de gestion et un "grand oral").

Recevront seulement le diplôme de maîtrise les étudiants ayant 10 de moyenne générale et une moyenne supérieure à 8 à l'ensemble des trois notes de fin d'études. On peut être un peu surpris de ce dispositif qui n'opère de fait qu'une petite différence de pondération dans les notes pour la délivrance du titre d'ingénieur-maître, et n'exige pas une compétence supplémentaire ou un niveau général supérieur.

Les débouchés de l'IUP ne peuvent être analysés que sur deux promotions : 25 diplômés en 1994 et 26 diplômés en 1995.

Il apparaît que la plupart des étudiantes ont cherché du travail dès leur diplôme d'IUP acquis. La majorité de ces étudiantes étaient d'origine modeste et étaient très satisfaites d'avoir atteint ce niveau de formation. Elles sont employées dans la banque, l'assurance, la comptabilité, avec des salaires de 7 500 à 10 000 F par mois. Le diagnostic est plus difficile pour les garçons, compte tenu du service national qui repousse l'entrée dans la vie active. Mais il apparaît que la majorité a cherché à poursuivre des études hors de l'université de Cergy :

- DEA et DESS dans les universités parisiennes (sauf 3, en DEA d'économie à Cergy parmi les diplômés de 1995) ;
- Ecoles : Institut d'études politiques, ESSEC (école et Mastère de techniques financières), ESC Lyon ;
- Etudes à l'étranger.

Un certain suivi des étudiants après le diplôme semble organisé, utilisant l'annuaire des anciens que les étudiants sont censés élaborer. Un retour d'information est assuré sur les débouchés (cf. point ci-dessus) et sur l'adaptation de la formation : il se confirme que les marchés de la banque et surtout de l'assurance reconnaissent dans l'IUP une formation adéquate, mais cela est beaucoup moins vrai pour les PME/PMI. Une certaine insuffisance de la formation en comptabilité-contrôle de gestion semble identifiée par l'équipe.

4 - Environnement universitaire

L'IUP a été constituée par des professeurs d'économie à la demande de l'administrateur de l'université et a constitué un projet majeur du département. L'équipe se plaint néanmoins de difficultés de gestion, dues aux services centraux de l'université, caractérisées par :

- une forte centralisation de la décision ;

- la centralisation de la formation continue, qui expliquerait l'absence de développements de ce type à l'IUP (1 seul étudiant à ce titre) ;
- des difficultés pour promouvoir l'assistante administrative de l'IUP (agent contractuel) ;
- des difficultés pour disposer des sommes récoltées auprès des "sponsors".

L'administration de l'IUP est constituée d'un agent contractuel à mi-temps, de bonne formation (une maîtrise de gestion), que tous trouvent remarquable et jouant un rôle essentiel, tant dans l'organisation de la scolarité que dans la recherche de fonds auprès des entreprises.

L'équipe de l'IUP déclare avoir des difficultés à faire reconnaître par l'université les contributions de ses professeurs associés et de cet agent contractuel.

La recherche de ressources auprès des entreprises se traduit par un apport d'environ 300 000 F par an (dont 15 % sont "ristournés" à l'université) et par la constitution d'un parc de 30 micro-ordinateurs. A la suite de revendications des autres filières, ces micro-ordinateurs ont été mis à disposition de l'ensemble des étudiants du département, ce qui accélère notablement les problèmes d'usure et de maintenance.

Conclusion et recommandations

L'IUP de finance de l'université de Cergy-Pontoise est une formation *intrinsèquement de bonne qualité*, présentant de nombreux points forts et quelques insuffisances. Les problèmes qu'elle pose semblent se situer pour l'essentiel au niveau de l'université et du Ministère. Ils peuvent être décrits en forme de cercles concentriques, allant du contenu du programme au positionnement national et international des IUP. La conclusion portera sur la stratégie de l'université.

1 - Si, conformément au projet initial, l'IUP voulait servir le marché des PME/PMI, le contenu de l'enseignement devrait être rééquilibré pour garantir une meilleure appréhension par les étudiants des différentes fonctions de l'entreprise (sans en faire des spécialistes). Il semble que le projet de l'équipe soit plutôt de modifier les objectifs en "gommant" l'orientation vers les PME/PMI, et en insistant davantage sur les secteurs de la banque et de l'assurance. Dans la nouvelle maquette l'intitulé "IUP de Finance" est suivi du sous-titre "Ingénierie de la banque, de la finance et de l'assurance". En tout état de cause, il faut renforcer les compétences des élèves en comptabilité-contrôle et gestion financière - ce qui semble être l'orientation prise dans la nouvelle maquette -, et assurer un suivi plus étroit des stages. Il convient également de clarifier la communication du programme : choisir un seul intitulé et s'y tenir. Enfin, le recrutement d'au moins un professeur de sciences de gestion est nécessaire.

2 - L'appellation officielle "Institut", ou l'appellation locale "Ecole supérieure de finance", ne doivent pas masquer la réalité. Il ne s'agit ni d'un institut, ni d'une école. Il s'agit d'un programme, de taille modeste en valeur absolue et en tous cas très inférieure au seuil minimal prévu pour les IUP (plus de cent élèves par promotion), qui prend sa place dans le portefeuille des programmes du Département "Sciences économiques et Gestion".

3 - Un projet du département retient l'attention : la création d'une maîtrise de sciences de gestion à côté de l'IUP de Finance et ce, toujours sans professeur de gestion. La logique de la stratégie de l'université, en la matière, n'apparaît pas vraiment, et encore moins la cohérence du Ministère qui a habilité cette MSG.

4 - Il convient donc de s'interroger sur le rôle de l'IUP vis-à-vis du marché comme au sein du département et de l'université. Cet IUP de Finance a-t-il pour vocation :

- a) d'offrir une formation semi-longue professionnalisée à des étudiants engagés en trop grand nombre dans des études de sciences économiques peu finalisées,
ou
b) de permettre à des diplômés d'instituts universitaires de technologie de rejoindre au prix de trois années d'IUP, dont une de "redoublement", l'univers des grandes écoles et des troisièmes cycles.

A l'heure actuelle, il semble que les deux fonctions soient présentes mais que la seconde l'emporte sur la première. Les effets pervers de la sélection à l'entrée des IUT, et de son absence dans les filières classiques, sont bien connus, mais on atteint les limites de l'absurde en construisant presque sur mesure des passerelles de reconversion entre les IUT et les 3ème cycles.

En ce qui concerne la fonction de formation spécifique aux métiers de la finance, la question est de savoir quelle place elle tient dans le portefeuille de programmes du Département de Sciences économiques et de gestion de l'université et quel est le meilleur concept éducatif pour asseoir cette activité, ce qui pose le problème du positionnement des IUP en général.

5 - L'équipe de l'IUP de Finance de Cergy-Pontoise s'interroge, comme toutes les équipes d'IUP, sur la pérennité du concept, et souhaiterait que celle-ci soit confirmée par le Ministère. Ce que l'on peut dire à propos du secteur des sciences de gestion est que le passage des classes préparatoires HEC à deux ans a positionné toutes les écoles au niveau Bac + 5 et que les formations universitaires dominantes, les MSG, souhaitent pouvoir faire de même, éventuellement en utilisant le concept de Magistère. Ce format long à Bac + 5 est d'ailleurs celui qui s'impose généralement en Europe continentale. Les IUP sont, dans cet univers, un format bancal qui conduira les bons diplômés d'IUP à rechercher systématiquement un diplôme complémentaire (DESS, DEA, Ecole).

6 - Pour revenir à la stratégie de l'université de Cergy-Pontoise en matière de gestion la question à résoudre se présente sous la forme suivante :

a) ou bien la formation en finance est le prolongement, dans l'univers de la gestion, d'un département qui est fondamentalement un département de sciences économiques. Ceci est scientifiquement défendable, compte tenu de l'évolution technique des métiers de la finance qui empruntent beaucoup à la théorie économique et à l'économétrie. Dans ce cas, sous réserve de la politique ministérielle concernant les IUP, le maintien d'un IUP de Finance se justifie et les aménagements suggérés plus haut semblent suffire. Mais dans ce cas de figure, l'existence d'une MSG n'est pas défendable. Il est évident qu'à l'heure actuelle la MSG de Cergy-Pontoise est le parent pauvre du département et ne bénéficie pas des ressources professorales nécessaires pour assurer à ce programme le niveau de qualité, habituellement élevé, des MSG,

b) ou bien l'université de Cergy-Pontoise, et le Ministère, jugent nécessaire d'équilibrer l'offre de formation générale en économie par une formation générale en gestion. La création d'une MSG laisse supposer qu'un tel choix a été fait. Or, il apparaît que ce nouveau programme n'a pas fait l'objet des dotations en ressources professorales qu'il exige, et que l'examen de la coexistence de la MSG et de l'IUP n'a pas été fait. La juxtaposition des deux conduit à l'existence de deux programmes de taille sous-critique sur le marché, une sous-productivité et une certaine confusion d'image. Alors que le choix de la MSG pouvait être judicieux : le diplôme est maintenant bien connu des employeurs et les MSG s'allient pour développer des normes de qualité (ex. : test de sélection national), etc. Mais il aurait supposé, compte tenu des limites du marché local et des ressources, de fondre l'IUP dans la MSG. Il lui aurait fourni une solide armature économique et une spécialisation en finance, auxquelles il aurait fallu adjoindre des compléments généraux en gestion et, par exemple, une deuxième spécialisation en marketing. Mais ceci aurait exigé, et exige toujours, le recrutement de deux professeurs de gestion et un rééquilibrage des compétences au sein des maîtres de conférences et des professeurs associés, qui sont aujourd'hui des financiers. Les compétences en finance de l'équipe pourraient, à moyen

terme, s'exprimer dans un DESS, si la recherche et les relations avec les milieux professionnels se confirment.

L'université de Cergy-Pontoise

CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

1 - La période expérimentale de création de l'université lui a permis, et particulièrement à son administrateur provisoire, de se doter de la structure de management qui leur paraissait la plus efficace dans une période de démarrage, en prenant les risques induits par cette liberté. Cette situation a conduit à faire travailler ensemble des disciplines diverses (droit, lettres, langues, sciences) qui, en d'autres lieux, ont peu l'habitude de s'associer et de se mobiliser sur un projet commun.

Mais avec l'importance croissante de l'établissement, une structuration plus forte apparaît nécessaire : cependant la création d'UFR doit éviter la tentation de reconstruire des bastions disciplinaires. Alors qu'au sein même des disciplines, il apparaît qu'une bonne harmonie est la condition pour fixer durablement les enseignants-chercheurs, il ne faut pas perdre le dynamisme initial, ni la culture d'établissement en train de se forger.

2 - L'université souhaite conserver un conseil d'orientation : on doit la suivre en cela, cette expérimentation étant jugée très positive par la communauté universitaire. Il n'y a pas eu de conflit entre les deux conseils, sans doute à cause des représentations croisées. Ceci étant, pour être vraiment dans son rôle, ce conseil devrait aller désormais au-delà de ses travaux immobiliers pour porter sa réflexion et son action sur la formation et l'insertion professionnelle des étudiants et sur le renforcement des partenariats de la recherche, sachant cependant qu'en l'état actuel des textes, il ne pourra être une instance de décision.

3 - L'université affirme, dans son projet de développement, rechercher l'équilibre entre les filières classiques et les formations professionnalisées. Les filières classiques sont en place, et largement majoritaires, alors que l'IUT, et plus encore les IUP, en phase de développement, s'interrogent sur leur avenir. Ces formations sont bien intégrées à l'université. Celle-ci doit demeurer vigilante, afin de les insérer dans la culture de l'établissement. L'université doit s'investir encore plus dans le développement de filières professionnalisées et dans le renforcement de ses liens avec l'IUFM. On peut approuver la position de l'université de s'en tenir aux quatre secteurs de spécialités actuels, et de n'en pas créer de nouveaux. Il y a lieu, cependant, pour elle, compte tenu notamment du rôle interdisciplinaire donné aux langues, de définir dès que possible une véritable politique internationale.

4 - L'université a mis en place un conseil scientifique dont les compétences sont définies par une référence explicite à l'article 30 de la loi de janvier 1984, nonobstant le décret constitutif qui rendait cette création impossible. Elle a reçu un soutien réel du ministère de l'Éducation nationale en matière de recherche. Elle a donc déjà réuni un potentiel intéressant, qu'il faut désormais renforcer, notamment par une politique très ciblée des futurs recrutements.

5 - En matière de gestion des ressources humaines, d'organisation interne des services, de grands progrès restent à accomplir, et la mise sur pied d'un schéma cohérent de gestion ne peut plus être différée, notamment en ce qui concerne la scolarité.

6 - Concernant ses étudiants, l'université n'a pas su innover pour mieux les informer, mieux les orienter, pour leur offrir des services de scolarité opérationnels, pour les connaître, suivre leurs cursus et leur insertion professionnelle. Elle doit mettre les étudiants au centre de ses préoccupations.

7 - La bibliothèque est présente, depuis l'origine, au coeur des constructions, du dispositif pédagogique, et surtout, des préoccupations de la communauté universitaire. Ce point positif doit largement être souligné. Il est indispensable de lui assurer les moyens de son développement, notamment par l'attribution des emplois nécessaires.

8 - L'université jouit d'un train de vie élevé, de bâtiments, beaux et fonctionnels, de perspectives immobilières assurées jusqu'à la fin du XIème plan. Mais elle doit être réaliste, et mettre en place des dispositifs de mobilisation de ressources propres, actuellement insuffisants.

*

*

*

Après cinq années, la réalité de l'existence d'une université, à Cergy-Pontoise, est incontestable. Elle est en ordre de marche, elle a pris sa place, aussi bien au coeur de la ville nouvelle que dans le paysage universitaire francilien, elle donne un sentiment de sérieux et de compétence.

Le chemin parcouru est très positif, et l'effort accompli doit permettre à cet établissement de gagner sa maturité et de s'inscrire dans la durée.

L'université de Cergy-Pontoise

**POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE**

**Réponse de Monsieur Bernard RAOULT,
Administrateur Provisoire de l'Université Cergy-Pontoise
au Comité National d'Evaluation**

Mener en huit jours l'évaluation sur le terrain d'une université nouvelle ne relevait-il pas d'une gageure ? Pourtant le rapport du Comité National d'Evaluation présente une photographie limitée, mais, dans l'ensemble, assez fidèle de l'Université de Cergy-Pontoise.

Certes, quelques inexactitudes subsistent çà et là et c'est précisément une inversion, au détour d'une phrase, qui me fournit le prétexte pour mettre en exergue, d'entrée de jeu, le rôle capital que les collectivités territoriales ont joué dans la création et le démarrage de cette université.

Au-delà des constructions qui sont superbes, où leur contribution représente plus de la moitié du financement, deux d'entre elles accompagnent dès le début le développement : aide au démarrage apportée par le Conseil Général du Val d'Oise pour les formations notamment technologiques, la recherche, les colloques, les relations internationales, la documentation, les relations avec les entreprises ; soutien de la vie sociale étudiante sous de multiples aspects par le Syndicat de l'Agglomération Nouvelle de Cergy-Pontoise : associations, sports, restauration, projets divers. Les collectivités participent également de façon très active au Conseil d'Université et au Conseil d'Orientation.

En ce qui concerne les formations, le rapport note que l'innovation n'est pas le trait marquant de l'établissement, mais le sérieux et la compétence sont soulignés. C'est probablement juste. La pluridisciplinarité a été clairement développée et le dynamisme des formations du secteur Lettres-Langues est remarqué à juste titre, aux côtes de celui des autres grands secteurs. Une large palette de formations a été mise en place dans une politique d'accueil très large, sans réticence face à la pression démographique francilienne, alors même que les créations d'emploi étaient insuffisantes.

J'ai la conviction que c'est le rythme de développement accéléré où près de 2000 étudiants supplémentaires étaient accueillis chaque année, qui a déterminé l'espace du possible.

A titre d'exemple d'une formation innovante, il faut savoir que la mise en place d'une formation en alternance sur les transports urbains, dans le domaine de l'environnement et la géographie, a demandé un investissement humain considérable, pour le positionnement de la formation, en liaison avec les professionnels, notamment la CGEA, partenaire principal qui y inscrit une quinzaine de ses cadres, l'homologation du diplôme, etc... Même s'il concerne un effectif relativement réduit, une trentaine d'étudiants, ce genre d'initiative sera multiplié à l'avenir, car il est porteur d'emplois.

En revanche, il ressort du rapport que l'essentiel reste à faire pour la formation permanente et c'est exact.

L'évaluation des trois IUP de Cergy-Pontoise fait partie de la première vague d'évaluation de ces formations récentes, elle présente à ce titre un intérêt général, malgré l'absence de recul.

Les quelques questionnements existentiels exprimés sur le terrain à propos de leur statut au sein de l'Université renvoient aux habituels débats qui accompagnent la création et le positionnement d'un nouveau type de filières.

Le calendrier des constructions, qui n'a abouti que cette année pour les deux IUP secondaires, a entraîné de réelles difficultés de départ, heureusement compensées par l'ouverture de très beaux locaux dotés d'un premier équipement significatif de l'Etat.

Le choix de mettre en place ces IUP s'est traduit par un investissement fort de l'Université, même s'il n'est pas toujours perçu. Au-delà de l'affectation d'importants locaux à ces filières, avec équipement lourd, avant même d'installer définitivement les filières scientifiques expérimentales de physique et chimie, le coût de ces formations, en emplois et en heures complémentaires, est certain.

L'essentiel de la politique de l'Université est d'avoir favorisé une forte synergie avec l'IUT, notamment en délocalisant certains des départements de celui-ci pour les regrouper à Neuville avec les deux IUP secondaires du même secteur industriel, mais sans isoler l'ensemble des formations scientifiques classiques et au voisinage d'une zone d'activités.

Cette stratégie peu perceptible dans le rapport du CNE a reçu l'appui total du directeur de l'IUT dont l'institut s'est intégré complètement à l'université après son rattachement, tout en conservant son identité propre.

Ce regroupement est une carte maîtresse du dispositif de formations qui reste à articuler intelligemment avec les DEUG et BTS.

Pour l'IUP tertiaire qui eut beaucoup plus tôt ses locaux, l'université cherchera la meilleure réponse à la question de fond posée par le Comité National d'Evaluation sur sa juxtaposition avec une M.S.G dans un département d'économie et de gestion de haut niveau, dans un contexte national où les professeurs de gestion sont rares.

Enfin les questions stratégiques de recrutement à l'entrée, et d'emploi à la sortie, se posent pour les trois IUP.

La première est au coeur des débats sur les filières professionnalisées et technologiques. Il est trop tôt pour tirer des enseignements sur la deuxième, mais dans le contexte économique actuel, l'implication des milieux professionnels au-delà des instances de réflexion et des offres de stage sera décisive.

Le soutien des IUP fait partie d'une politique résolue de l'université de Cergy-Pontoise qui, au-delà de ces filières spécifiques, souhaite que l'objectif de professionnalisation soit présent dans toutes ses filières, ce qui ne veut pas dire nécessairement spécialisation, mais en tout cas, sensibilisation et ouverture sur le monde professionnel. Enfin, les relations avec l'IUFM de Versailles, peu perçues par le Comité, sont actives et fructueuses.

Je serai plus bref sur la recherche et la documentation. Le Comité présente un tableau simple et clair dont il ressort que la recherche est bien présente dans toutes les disciplines, avec des équipes de bon niveau où la moyenne d'âge est très jeune.

Il souligne le soutien décisif de la DRED, puis de la MST, dans le cadre du contrat quadriennal. Il regrette, avec l'université, l'absence des grands organismes dans le développement de la recherche à Cergy-Pontoise, qui constitue un handicap lourd qu'il est urgent de corriger.

Le statut noble et prioritaire de la documentation est très bien rendu : la bibliothèque est au coeur du dispositif de formation et de recherche à Cergy-Pontoise, mais un rééquilibrage des emplois en faveur des catégories B s'impose d'urgence.

La mise en place de réseaux informatiques intersites fait l'objet d'une politique systématique de l'Université. De manière générale la communication, toujours considérée comme insuffisante quels que soient les moyens déployés, est en plein développement à Cergy-Pontoise. Certes il reste à faire, mais l'utilisation de tous les moyens modernes d'informations est en marche : serveur vocal (34 22 11 11), panneaux lumineux, CD ROM, bornes interactives, internet, plaquettes, etc...

Le développement des relations internationales est plus avancé qu'il n'est dit, comme en témoigne les flux d'échanges d'étudiants et d'enseignants.

En ce qui concerne l'organisation des services, l'idée qui a prévalu a été de ne pas figer trop tôt les structures pour ménager une certaine flexibilité, une adaptabilité à une situation précaire en ressources humaines et sans cesse changeante au fur et à mesure. de l'ouverture de nouveaux sites et de déménagements successifs.

Il faut le dire clairement: autant la construction des locaux a été à la hauteur du projet, autant les créations d'emplois ne l'ont pas été.

Le plan d'urgence du ministre François Bayrou est probablement ce qui a sauvé l'Université de Cergy-Pontoise qui, malgré de belles réussites, était au bord de l'épuisement, faute de moyens humains et financiers suffisants. Il ne faudra pas oublier le rôle qu'ont joué les personnels en place, la qualité et le dévouement des hommes et des femmes qui, tous personnels confondus, ont permis à l'établissement de tenir et de continuer son développement, notamment dans les années terribles de 1994 et 1995.

On peut y voir le signe d'un authentique service public qui fait face aux difficultés. La nation gagnerait à connaître de tels exemples que l'université déploie aux services des jeunes. Cela aiderait certainement à corriger l'image injuste d'une université de l'échec, trop souvent véhiculée dans les médias.

Il reste que si l'effort de l'Etat doit se poursuivre en terme de créations d'emplois, l'université de Cergy-Pontoise doit maintenant stabiliser son organisation, notamment la scolarité autour du nouveau logiciel APOGEE pour apporter un meilleur service aux étudiants et un bon outil de travail aux enseignants pour l'évaluation, l'orientation, le suivi : le comité a bien perçu ce point.

Dans les conclusions générales, une phrase un peu assassine fait sourire: "l'université doit mettre les étudiants au centre de ses préoccupations", comme si ce n'était pas le cas ! Certes, des progrès sont possibles et souhaitables, mais depuis le début, l'université de Cergy-Pontoise se veut au service des étudiants : c'est écrit dans le préambule du contrat quadriennal signé en 1992.

La préoccupation première a été d'offrir aux étudiants des formations de qualité, avec des enseignants-chercheurs compétents et motivés, des personnels administratifs qui les aident ; les secrétaires pédagogiques, les personnels de santé, ont donné sans compter. Certes, il est très regrettable de ne pas avoir de conseiller d'orientation, mais à qui la faute ?

La commission sociale a bien fonctionné avec une forte implication des étudiants. La cellule d'information et d'orientation est sur tous les fronts internes et externes, avec peu de personnel mais avec une grande qualité.

Et puis, il ne faut pas oublier ceux qui ont oeuvré largement pour que l'établissement puisse se construire, en dépassant le cadre de leurs missions : je pense aux enseignants de toutes sortes, directeurs, chargés de missions et aux personnels IATOSS, cadres et leurs équipes.

Je citerai seulement les constructions où un travail remarquable a été accompli auprès des architectes et utilisateurs que l'université ait ou non une maîtrise d'ouvrage déléguée, en liaison avec l'Etablissement Public d'Aménagement. Que d'heures passées à ces missions !

Désormais, avec plus de 10.000 étudiants à la rentrée prochaine, l'université de Cergy-Pontoise a atteint la taille critique au delà de laquelle la gestion interne devient très difficile sans relais intermédiaires de responsabilité. Elle vient d'adopter des statuts conformes à la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur. L'intérêt du projet qui a mobilisé la communauté universitaire naissante reste très fort. Le régime dérogatoire a favorisé la pratique de la pluridisciplinarité et celle d'un gouvernement fort s'appuyant sur un conseil où les délibérations sont de qualité. Nul doute que cette phase initiale ne continue à marquer fortement la suite. Le risque que certains corporatismes disciplinaires ne viennent freiner la dynamique de développement est bien moindre que le risque de déresponsabilisation qui se manifesterait inéluctablement dans le prolongement d'une structuration trop floue.

L'université souhaite garder un conseil d'orientation consultatif, signe de son ouverture sur son environnement.

Les commentaires précédents ne donnent qu'une vision partielle, une vision de l'intérieur de l'un de ceux qui fut au poste de pilotage.

Je tiens à remercier le Comité National d'Evaluation pour le regard externe - toujours très utile pour nourrir la clairvoyance - qu'il a su porter sur notre université, à la suite d'échanges malheureusement trop courts, mais toujours cordiaux et de grande qualité.

Cergy, le 2 mai 1996

Bernard RAOULT